

“ À LA UNE ”

Entretien avec Christophe Bouillon

“ ON EN PARLE ”

Intégrer les transitions

“ DANS LES TERRITOIRES ”

Accompagner les transformations, préserver les ressources

“ ENSEMBLE ”

Accélérer et apporter des solutions

Spécial Printemps
des Territoires 2026

**Engagés sur
tous les terrains**



**Être maire,
c'est dire à Adel
qu'on va planter
des arbres dans
sa cour de récré.**

À la Banque des Territoires,
on vous aide à financer
les projets de votre collectivité.
Comme le verdissement
des cours d'école.



En savoir plus
banquedesterritoires.fr



BANQUE des
TERRITOIRES



L'intérêt général a choisi sa banque.



Antoine Saintoyant,

Directeur de la Banque des Territoires

Directeur général adjoint du Groupe Caisse des Dépôts

Depuis sept ans maintenant, le Printemps des Territoires rassemble celles et ceux qui font vivre nos territoires – collectivités locales, associations, entreprises, professions juridiques, acteurs du logement social – autour d'une ambition commune : avancer collectivement face aux grands défis qui façonnent notre pays.

L'édition 2026 s'ouvre avec une conviction forte : nous sommes, plus que jamais, engagés, avec vous, sur tous les terrains pour accélérer la transformation écologique, renforcer la cohésion sociale et territoriale et assurer notre souveraineté.

En 2026, ces défis restent nombreux, notamment en matière de logement, sous toutes ces formes, de développement de l'offre de santé et d'accompagnement au vieillissement, de préservation de nos souverainetés industrielle, énergétique mais aussi numérique avec le développement rapide de l'intelligence artificielle... Autant d'enjeux auxquels nous devons répondre avec ambition et réalisme. Ce Printemps des Territoires mettra une nouvelle fois en lumière des solutions éprouvées, des démarches innovantes et des retours d'expérience inspirants. Démonstrations de projets, espaces d'échanges et ateliers : tout est réuni pour favoriser la réflexion, le partage, l'action et la mise en mouvement.

Cet événement offre l'occasion de valoriser collectivement les avancées, de questionner nos priorités, d'enrichir nos coopérations et de renforcer notre capacité d'agir. Ensemble, nous pouvons donner encore plus de sens et d'impact aux projets qui changent concrètement la vie des habitants.

Comme les années précédentes, un Localtis Mag spécial Printemps des Territoires a été conçu en appui de l'évènement, pour alimenter les réflexions et les échanges.

Ce magazine événementiel comprend des articles du média Localtis qui, chaque jour, rend compte de l'actualité et des enjeux des territoires. Vous y trouverez également des avis d'experts issus du Blog de la Caisse des Dépôts et du Blog des Territoires, mais aussi des retours d'expériences recueillis par Expériences Territoires ou par Numérique360, ainsi que des exemples de réalisations accompagnées par la Banque des Territoires. Ces supports sont accessibles via la plateforme www.banquedesterritoires.fr.

Je vous souhaite une édition 2026 riche en idées, utile et profondément inspirante.

**O
T
I
D
E**

CHRISTOPHE BOUILLON,
Président de l'Agence Nationale de Cohésion
des Territoires, Maire de Barentin et Président
de l'Association des Petites Villes de France

“ On ne peut pas se passer de l'ingénierie aujourd'hui ”

📍 *Propos recueillis par Emilie Zapalski*

Après une année un peu difficile, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est aujourd'hui confortée dans son action. Depuis sa création en 2020, elle a accompagné près de 8.000 collectivités, à travers une vingtaine de programmes, dont Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain ou Villages d'avenir, en passant par Territoires d'industrie et son offre d'ingénierie sur mesure. À l'entame de ce nouveau mandat municipal, son président, Christophe Bouillon, par ailleurs maire de Barentin (Seine-Maritime) et président de l'Association des petites villes de France (APVF) tire le bilan de l'agence et esquisse une troisième feuille de route. Il s'agit pour lui de travailler dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé et qui fonctionne bien, en confirmant le rôle pivot du préfet. Avec un accent mis sur l'adaptation au changement climatique.

Localtismag : Quel message adressez-vous aux maires nouvellement élus qui ne connaîtraient pas l'ANCT ?

Christophe Bouillon : L'ANCT peut accompagner un maire d'abord pour conforter la vision qu'il a de son territoire mais aussi pour organiser, asseoir et conforter son projet municipal avec un soutien en termes d'ingénierie.

L'ingénierie est essentielle aujourd'hui. On ne peut pas s'en passer. S'il n'y en a pas, on peut avoir des sorties de route ! Elle permet d'inscrire son action dans la durée et d'avoir les idées claires.

Et au sein de l'ANCT, il y a une offre d'ingénierie assez fournie, dans le cadre de plusieurs pro-

grammes - Action Cœur de ville, Petites villes de demain, Villages d'avenir-, auxquels contribuent différents opérateurs - la Banque des Territoires, l'Anah, l'Ademe, le Cerema, l'Anru. Il y a aussi une ingénierie sur mesure pour les villes qui ne font pas partie de ces programmes.

Localtismag : Quel bilan tirez-vous de ces programmes qui arrivent en fin de cycle ?

Christophe Bouillon : Je tire un bilan plutôt positif. Les enveloppes fixées au départ sont « réelles », avec un vrai effet de levier. Pour ACV, on a dépassé les 11 milliards d'euros et on évoque maintenant une troisième phase pour le programme.



Christophe Bouillon

© Ville de Eberthain

Par ailleurs, avec l'évaluation permanente qui est réalisée, nous constatons un regain d'attractivité dans les territoires concernés par ces programmes.

Localtismag : Ces programmes de revitalisation vont être prolongés. Y aura-t-il de nouvelles priorités, des ajustements ?

Christophe Bouillon : Bien sûr qu'il faut un « bougé ». Depuis la création de l'ANCT, on dénombre une cinquantaine de rapports sur l'agence, ses programmes ou les enjeux d'ingénierie.

Il faut sans doute préciser ce qu'est l'ingénierie territoriale, et être encore plus dans la coordination et dans une recherche d'efficacité et d'efficience. Il y a bien sûr aussi l'enjeu de l'adaptation au changement climatique, avec la question de l'effacement du trait de côte déjà très présente, les inondations...

Il s'agit de mettre à disposition cette ingénierie en fonction de ces enjeux essentiels, pour la collectivité mais aussi pour le pays.

Lors de la « Journée des maires » organisée par l'exécutif le 16 avril, vous avez annoncé finaliser votre prochaine feuille de route. Que comportera-t-elle ?

Tous les trois ans, nous devons élaborer une nouvelle feuille de route. Ce sera la troisième, la dernière datant de juin 2023. On ne part pas de rien et c'est un travail mené avec tous les membres du conseil d'administration, sous la responsabilité des ministres Françoise Gattel et Michel Fournier, et sous la tutelle de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Dans la deuxième feuille de route, nous avons ajouté les enjeux de transversalité, de guichet unique et l'idée de faire du préfet le pivot de l'action menée au sein des territoires. Ce rôle sera conforté. Pour cette nouvelle feuille de route, qui devrait arriver en juin, il ne s'agit pas de faire un « reset », mais de passer à une étape supplémentaire. Nos déplacements, une centaine dernièrement, nous en offrent la matière.



De la même façon, quand on a lancé PVD, on se disait qu'on allait avoir 3 milliards d'euros. Aujourd'hui on en est à 4 milliards d'euros : l'effet de levier fonctionne. Et quand on visite les territoires concernés, on voit qu'il y en a beaucoup : 244 pour ACV, 1.600 pour PVD, auxquels on peut ajouter les 3.000 bourgs de Villages d'avenir, et le double en termes de projets.

Nous proposons aussi une ingénierie sur mesure. Depuis la création de l'agence, nous avons dépassé les 2.500 collectivités ainsi accompagnées. On peut faire le constat de cet effet, et sur pièces !

Quand j'étais jeune maire, pour visiter des exemples qui fonctionnent, on nous emmenait loin en bus. Aujourd'hui, il suffit de visiter une de ces villes pour voir qu'il y a des solutions, en matière de renaturation, de mobilité, de transformation autour des gares et des entrées de ville. C'est une démonstration frappante et éclatante que cela fonctionne. Nous avons des démonstrateurs de transformation urbaine qui ont embarqué avec eux l'ensemble des transitions - numérique, démographique, écologique. C'est du concret.



Dole dans le Jura

© André Bock



Localtis *mag* : L'échelle intercommunale préconisée par Intercommunalités de France ou le Sénat est-elle la meilleure pour piloter ces projets ?

Christophe Bouillon : Cette échelle est déjà prise en compte dans PVD, les 900 chefs de projets étant positionnés au niveau des intercommunalités. Même chose pour Territoires d'industrie avec parfois même l'addition de plusieurs intercommunalités.

En fait, on se trompe si on s'attache à une collectivité particulière. Ce qui importe, c'est la notion de bassin de vie, d'emploi, de mobilité. La nouvelle génération des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) est ainsi appuyée sur le bassin des habitants, de leurs habitudes.

Mais - et là je prends ma casquette de président d'Association des petites

“ On se trompe si on s'attache à une collectivité particulière. Ce qui importe, c'est la notion de bassin de vie, d'emploi, de mobilité. ”

villes de France (APVF) -, l'écueil à éviter est l'effet écran : une petite ville comprise dans un espace intercommunal, si elle souhaite aller plus vite, plus loin, plus fort, ne doit pas être bridée. Il faut viser l'efficacité.

Dans Villages d'avenir, qui est organisé à l'échelle départementale, on a vu des collectivités, qui n'appartenaient pas forcément à la même intercommunalité, qui ont répondu par grappes.

On voit aussi fleurir de plus en plus de contrats de réciprocité ou d'ententes territoriales, dans lesquels une métro-

pole travaille avec des intercommunalités périphériques plus petites. Il existe de beaux exemples comme l'entente entre la métropole de Rouen et la communauté de communes Caux-Austreberthe sur la question des mobilités du quotidien ou le contrat de réciprocité entre Toulouse Métropole et le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Portes de Gascogne concernant le projet alimentaire territorial.



© Adobe Stock

Le Crotoy dans la Somme

Localtismag : Les élus de la montagne pressent pour un nouveau programme Avenir montagnes. Est-ce qu'on en prend le chemin ?

Christophe Bouillon : Il y a eu un Conseil national de la montagne en décembre. Il était très attendu et la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation Française Gatel laisse penser qu'il y aura une suite. Cela fonctionne bien objectivement.

La montagne doit travailler la question de son adaptation climatique et de son modèle touristique. Ce sont aussi des territoires avec des vallées très industrielles alors qu'on les résume souvent aux sports d'hiver. Il faut regarder la montagne sous toutes ses facettes et ses dimensions.

Localtismag : Lors de son déplacement dans l'Allier le 22 avril, le gouvernement a semblé vouloir remettre les territoires au centre de la politique industrielle. Est-ce de bon augure pour les Territoires d'industrie ?

Christophe Bouillon : C'est plutôt de bon augure et un des promoteurs du programme, Sébastien Martin, est à la manœuvre. Ce qu'on a compris, c'est que la question de l'industrie passe par les territoires : 70% des emplois industriels sont situés dans des villes de moins de 20.000 habitants. Mais c'est un travail de longue haleine. Car au-delà du foncier, il faut du logement, des mobilités...

Le programme Territoires d'industrie est multifactoriel. Il a une vocation à 360 degrés qui est essentielle. J'ai vu des territoires qui disposaient de foncier mais qui n'avaient pas la dimension logement. Et cela ne fonctionne pas car les entreprises ne peuvent pas recruter sans offrir des logements à leurs salariés.

Il y a aussi l'originalité de ce programme, qui est dirigé par un binôme chef d'entreprise/élu et qu'il ne faut pas perdre de vue.



© Adrien Stock

Localtismag : Certains rapports déplorent que l'addition de tous ces programmes ne constitue pas une politique d'aménagement du territoire. Le gouvernement a confirmé le 16 avril l'élaboration en cours d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire. C'est indispensable ?

Christophe Bouillon : On ne peut pas se passer d'une stratégie d'aménagement du territoire. Quand on regarde autour de nous, on voit qu'on n'est pas les seuls à être des fans de planification ! Et les pays qui réussissent aujourd'hui sont ceux qui ont une stratégie.

On a confié beaucoup de choses aux

régions mais l'aménagement ne peut pas se résumer en un simple manteau d'Arlequin. Il faut une bonne adéquation entre une pensée d'envergure nationale et des déclinaisons au niveau local. Il y a deux écueils à éviter : penser que les régions se débrouillent toutes seules ou penser que tout doit venir d'en haut.

Mais il faut aussi faire attention car les territoires ont l'impression qu'on remet tout le temps l'ouvrage sur le métier. On a des PCET [plans climat-énergie territoriaux], des PLU, des Scot... Ce dont on a besoin, c'est d'avoir les idées claires et de s'y tenir. La pire des choses serait de donner le sentiment qu'on n'en a jamais fini et qu'on recommence toujours tout à zéro, avec un côté Shadoks insupportable ! ●

“ Quand on regarde autour de nous, on voit qu'on n'est pas les seuls à être des fans de planification ! ”



Localtis mag

est un support d'information-communication produit à l'occasion d'événements portés par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

Ce 19^e numéro a été conçu pour l'édition 2026 du Printemps des Territoires, rendez-vous annuel de la Banque des Territoires et de ses clients et partenaires.

• **Localtis Mag comprend 3 rubriques :**

- « **ON EN PARLE** » pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- « **DANS LES TERRITOIRES** » pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales
- « **ENSEMBLE** » pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

• **Vous y trouverez :**

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur banquedesterritoires.fr/edition-localtis
- des billets d'experts de la Caisse des Dépôts publiés sur le blog caissedesdepots.fr/blog
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur banquedesterritoires.fr

SOMMAIRE

1

“ ON EN PARLE ” P.10

- Santé et vieillissement, des moyens pour répondre aux besoins p.11
- Avis de l'expert « *le territoire face à l'épreuve de la décroissance démographique* » p.18
- Relancer le logement..... p.20
- Intégrer les enjeux numériques p.24
- Décarboner, rénover..... p.30

“ DANS LES TERRITOIRES ” P.33

- Stratégies de territoires pour créer une culture de la donnée..... p.35
- Retour d'expérience en Région Occitanie par Numérique360 p.36
- Expériences Territoires à Châtelleraut (86), Amiens (80) et Rhône Crussol et Arche Agglo (07-26)..... p.38

2

3

“ ENSEMBLE ” P.44

- La Banque des Territoires en très forte accélération p.45
- Avis d'expert « les prêts long terme au service des territoires »..... p.48
- Réalisations p.50
- 3 questions à Emilie Mothé..... p.55
- Programme Territoires d'IA - 3 questions à L. Dordain et G. Rossat-Mignod p.56
- Avis d'expert « Gestion de la ressource en eau » p.58

“ ON EN PARLE ”

Le Pays connaît de profondes transformations, notamment démographiques et numériques : vieillissement de la population, difficultés d'accès aux soins, tensions sur le logement, essor des usages numériques, montée des risques cyber... Ces dynamiques redessinent les équilibres locaux et interrogent les capacités d'adaptation des acteurs publics et économiques. Elles impliquent de nouvelles actions, coordonnées et innovantes, pour répondre aux besoins des habitants et renforcer la résilience des territoires.

Santé, grand âge : la Caisse des Dépôts mobilise des moyens et des partenaires pour dessiner une « trajectoire » souhaitable

📍 Publié le 10 avril 2026 par Caroline Megglé, pour Localtis



Olivier Sichel

Soutenabilité du système de soins, prévention, habitat et accompagnement des personnes âgées, innovations et numérique en santé... Ces enjeux décisifs pour les années à venir ont été au cœur de l'événement « Trajectoire santé et grand âge » organisé le 9 avril 2026, à l'invitation de la Caisse des Dépôts. L'occasion pour le groupe Caisse des Dépôts de présenter un premier point d'étape sur le déploiement de sa feuille de route Santé-Grand Âge, avec près de 6 milliards d'euros engagés en 2025 sur les 25 milliards prévus sur cinq ans. Au cours des échanges, il aura été question notamment des différents leviers de financement à mobiliser pour permettre aux personnes de bien vieillir dans un environnement adapté, mais aussi de gouvernance de la prévention et du numérique en santé et de la place des territoires.

En 2025, la Caisse des Dépôts présentait sa feuille de route en faveur de la santé et du grand âge, dotée de 25 milliards d'euros sur cinq ans. « On a plutôt bien démarré, avec près de 6 milliards d'euros engagés en

2025 », s'est félicité Olivier Sichel, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, le 9 avril 2026, lors de l'événement « Trajectoire santé et grand âge » organisé par ses équipes. Plus de la moitié de ce montant correspond à des prêts attribués aux

secteurs sanitaire et médicosocial et un peu plus de 2 milliards d'euros sont des investissements dans des entreprises privées et de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des aides à l'innovation en santé.



La Banque des Territoires est plus particulièrement chargée de mobiliser 5 des 25 milliards d'euros du programme, autour des trois axes que sont le maintien à domicile, l'habitat intermédiaire et le soutien à l'offre médicosociale, a détaillé Antoine Saintoyant, directeur de la Banque des Territoires. Pour ce dernier, l'enjeu est désormais de « passer à l'échelle » en matière d'habitat intermédiaire, ce qui passe par deux voies que sont, d'une part, les partenariats entre organismes de logements sociaux (qui portent les murs) et associations (qui gèrent le projet) et, d'autre part, les investissements directs auprès d'acteurs de l'ESS (tels que Domani) ou privés (Les Maisons de Blandine, par exemple).

MAINTIEN À DOMICILE, HABITAT INTERMÉDIAIRE : AVEC QUELS FINANCEMENTS ?

Adaptation du domicile, développement d'habitats spécifiques diversifiés : une table ronde organisée lors de cet événement « Trajectoire santé et grand âge » a permis d'explorer différents enjeux, à commencer par celui du financement. Il importe de « sécuriser les modèles économiques des habitats intermédiaires qui restent très fragiles », a souligné Stéphane Troussel, président du département de la Seine-Saint-Denis. Mentionnant par ailleurs « des besoins immenses en matière de rénovation » des résidences autonomie, le président de département a déploré « un écart trop grand entre nos discours et les moyens que nous y consacrons ». Si son département est « le plus jeune de France métropolitaine », le vieillissement de la population n'en est pas moins « rapide et massif », avec des personnes âgées dotées de « moins de ressources » qu'ailleurs, vivant dans des habitats « moins adaptés », etc. Stéphane Troussel appelle ainsi à « un engagement national réel » sur les moyens dédiés à l'adaptation au vieillissement et demande également un renforcement de l'ingénierie territoriale sur ces questions.

Pour Maëlig Le Bayon, directeur de la Caisse nationale de solidarité pour



Maëlig Le Bayon, Stéphane Troussel et Sébastien Tchernia

l'autonomie (CNSA), il faudra « se poser la question d'une allocation logement spécifique » pour aider les personnes âgées modestes à accéder à ces habitats intermédiaires, sur le modèle de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) qui existe actuellement pour les Ehpad et autres établissements

habilités. Il évoque aussi la nécessité de mobiliser l'épargne et le patrimoine des personnes qui en disposent.

Le modèle du viager solidaire a été exposé à travers l'exemple de la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Les 3 colonnes, soutenue par la Banque des Territoires. En achetant le logement d'une personne, on leur « donne les moyens de financer leur propre maison de retraite à domicile », a mis en avant Sébastien Tchernia, président de la Scic. Pour ce dernier, le fait que 75% des personnes âgées soient propriétaires de leur logement constitue une opportunité pour résoudre l'équation complexe du financement de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

A un détail près relevé par Maëlig Le Bayon : « On est déjà dans une pénurie de personnel et le mur est devant nous. » D'où la nécessité, pour ce dernier, de planifier simultanément le développement de solutions d'habitat et d'accompagnement à l'échelle territoriale, d'encourager les parcours

« Il importe de sécuriser les modèles économiques des habitats intermédiaires qui restent très fragiles. »

résidentiels et les déménagements même à 75 ans, ou encore de rénover les résidences autonomie pour que ces dernières deviennent plus attractives.

LA PRÉVENTION, « BATAILLE DE LA DÉCENNIE »

Qualifiée de « bataille de la décennie » dans le dernier rapport Charges et produits de l'Assurance maladie, la prévention en santé a été l'objet de la deuxième table ronde de l'événement. Ancienne ministre de la Santé et présidente de l'Institut Évidences, Agnès Buzyn a appelé à une « recentralisation » de la gouvernance de la prévention via un « pilotage interministériel et intersectoriel ».

« C'est une obligation : nous aurons 7 millions de personnes de plus de 85 ans en 2050, 300.000 centenaires – il y en avait 2.000 en l'an 2000 », a-t-elle insisté.

Attention toutefois aux « grands plans nationaux » qui ne fonctionnent

pas « *s'il n'y a pas de déclinaison sur les territoires et s'ils ne sont pas accompagnés par les acteurs des territoires* », a déclaré Olivier Richefou, président du département de la Mayenne et du groupe de travail « Grand âge » de Départements de France. Ce dernier cite en particulier le plan anti-chutes, alors que le taux

“ Les grands plans nationaux ne fonctionnent pas s'il n'y a pas de déclinaison sur les territoires et s'ils ne sont pas accompagnés par les acteurs des territoires ”

d'hospitalisations consécutives à une chute chez les personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté de 20,5% entre 2019 et 2024 selon des données récentes de Santé publique France.

Pour Olivier Richefou, les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie représentent à l'inverse « *un système qui fonctionne parce qu'il est territorialisé* ». Agnès Buzyn estime quant à elle que la CNSA devrait évaluer davantage les actions qui sont financées par les différents départements dans ce cadre. « *L'État doit être garant de la qualité scientifique des initiatives qui sont menées sur le terrain* », affirme l'ancienne ministre, qui appelle l'État à inciter financièrement les collectivités à s'engager en matière de prévention primaire (alimentation saine, mobilités douces, etc.) Et qui interpelle également des associations d'élus telles que l'Association des maires de France (AMF), qui devraient selon elle s'engager plus fortement sur ce sujet.



Agnès Buzyn à droite



© Pascal Vuan, Caisse des Dépôts



© Pascal Viani, Caisse des Dépôts

NUMÉRIQUE EN SANTÉ : DES STANDARDS À DÉPLOYER ET UN RETARD À RATTRAPER

Pour Guillaume Couillard, directeur délégué à la gestion et à l'organisation des soins de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam), en matière de prévention, les réponses sont de deux types : l'« *aller-vers* » (dispositifs mobiles, campagnes d'appels pour encourager au dépistage ou à la vaccination...) et les solutions numériques.

L'Assurance maladie mise sur « *Mon Espace santé* », le « *carnet de santé numérique* » dans lequel des conseils de plus en plus personnalisés devraient figurer – au moins dans le cas où l'utilisateur y a compilé des données qui le concernent. Rassemblés au sein de Parisanté Campus, des acteurs publics de la recherche (tels que l'Inserm) collaborent par ailleurs avec des entreprises et soutiennent des startups pour faire émerger des solutions de santé numérique. L'avenir est au développement d'« *analyses populationnelles beaucoup plus avancées* » et d'« *actions de prévention personnalisées et prédictibles* » grâce à l'intelligence artificielle, notamment dans le domaine des maladies cardiovasculaires et des cancers, a expliqué Antoine Tesnière, directeur général de Parisanté Campus.

Le numérique en santé « *comme levier de transformation du système de soins* » a d'ailleurs été au cœur de la dernière table ronde. Avec un constat formulé par Dominique Pon, directeur général de La Poste Santé & Autonomie : « *le numérique en santé en France au démarrage s'est fait de façon anarchique* », avec le développement de dizaines de milliers de logiciels, une absence de doctrine technique et, par conséquent,

une absence d'interopérabilité des systèmes. Présidente de SOS Seniors et experte France 2030 Santé, Agnès Audier a insisté sur la nécessité pour la France de rattraper son retard en matière d'exploitation des données de santé ; selon elle, « *si dans cinq ans les sujets ne sont pas réglés, nos jeunes docteurs vont partir* ».

Des standards vont être définis, lui a répondu Hela Ghariani, Déléguée au numérique en santé au ministère de la Santé, qui considère que le changement des systèmes d'information des hôpitaux prendra « *une belle décennie* ». Elle rappelle que le numérique, s'il est encore perçu comme « *un sujet technique* », est en réalité « *profondément transformateur des organisations* ».

En matière d'organisations justement, si l'« *on parle aujourd'hui beaucoup des territoires* », Monique Sorrentino, directrice générale du CHU de Grenoble Alpes, a estimé que tout cela était encore « *assez nébuleux* » et que des orientations plus claires en la matière – sur les coopérations, sur les leviers notamment financiers à la disposition des collectivités – étaient souhaitables. ●

PRÊTS, INVESTISSEMENTS, AIDES À L'INNOVATION : DES MOYENS MOBILISÉS PAR LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS EN FAVEUR DU GRAND ÂGE ET DE LA SANTÉ

En 2025, le groupe Caisse des Dépôts a mobilisé près de 6 milliards d'euros dans le cadre de sa feuille de route Santé et Grand âge :

- **3,6 milliards d'euros** sont des prêts de court, moyen ou long terme attribués par La Banque postale, la Sfil (Société de financement local), Bpifrance et la Banque des Territoires, dont 2,6 milliards d'euros attribués à 250 structures sanitaires (projets hospitaliers, maisons de santé pluri professionnelles, centres de santé) et 1 milliard d'euros pour 200 structures médico-sociales et lieux de vie (Ehpad, habitats partagés, résidences autonomie, résidences services seniors),
- **2,2 milliards d'euros** ont été consacrés à des investissements directs (200 participations directes du groupe dans des entreprises du secteur, pour 1 milliard d'euros) et intermédiés, ainsi qu'à des aides à l'innovation (attribuées par Bpifrance), pour 1 milliard d'euros. ●

Les Français plébiscitent les maisons de santé pluriprofessionnelles

📍 Publié le 24 mars 2026 par Caroline Megglé, pour Localtis

Davantage de médecins et professionnels de santé sur leur territoire, mais également « une organisation qui leur simplifie réellement la vie » : c'est ce qu'attendent les Français, pour l'association AVECSanté qui fédère les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). À l'heure de la négociation du futur label France Santé, ce réseau appelle à « transformer l'essai » en accélérant le déploiement de ces maisons dont la contribution à l'amélioration de l'accès aux soins et de la prévention est désormais reconnue.

Dans leur majorité, les Français sont favorables à l'exercice médical coordonné et sont convaincus par le modèle des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), selon l'association AVECSanté qui représente les MSP et qui a récemment rendu publics les résultats d'une enquête Ifop sur le sujet.

« Si demain une nouvelle structure de santé devait s'installer sur [leur] commune », 82% des personnes interrogées ont ainsi déclaré préférer qu'il s'agisse d'une MSP « regroupant différents professionnels de soins primaires (infirmière, kiné, sage-femme, médecin généraliste...) », plutôt qu'un professionnel de santé seul (12%) ou qu'une « cabine de télémédecine permettant des rendez-vous à distance avec différents types de professionnels de santé » (6%), selon cette enquête conduite en février 2026 auprès d'un échantillon représentatif de 1000 personnes majeures. Interrogés sur les vertus de la « prise en charge médicale coordonnée », les sondés se déclarent majoritairement convaincus par l'intérêt du partage du dossier du patient entre plusieurs professionnels de santé (84%) et de la coordination entre professionnels pour améliorer la qualité du suivi du patient (82%), faire gagner du temps au praticien (81%) comme au patient (80%) et mener des actions de prévention (80%).

Un quart des personnes interrogées indique avoir déjà bénéficié d'une prise en charge coordonnée, ce qui laisse une marge de progression importante. Le taux s'élève à 46% parmi les répondants vivant dans une ville isolée. Les personnes ayant déjà expérimenté cette prise en charge coordonnée en voient encore davantage



© Didier Bize - Caisse des Dépôts - 2022

les bénéficiaires (89% par exemple concernant le dossier partagé).

PRÈS DE 3.000 MSP AU 31 DÉCEMBRE 2025

« Pour une grande partie des Français, le parcours de soins reste aujourd'hui morcelé, peu lisible, et parfois difficile à coordonner », estime AVECSanté qui cite différentes situations – « examens redondants, informations mal transmises, délais qui s'allongent »... Cela traduit, selon le réseau, « un manque d'organisation collective dans le suivi médical ». Les trois quarts des personnes interrogées dans l'enquête – et jusqu'à 79% en Ile-de-France et 80% en Centre-Val de Loire – considèrent ainsi qu'elles sont obligées de faire elles-mêmes « le lien entre les différents professionnels de santé consultés ». Les Français n'attendent « pas seulement plus de médecins, mais une organisation qui leur simplifie réellement la vie », selon Emmanuelle Barlerin, coprésidente

d'AVECSanté et maire nouvellement réélue de Saint-Just-en-Chevalet, citée dans le communiqué de l'association.

Pour le réseau, le modèle a fait ses preuves ; il s'agit donc désormais de « transformer l'essai » en accélérant le déploiement des MSP pour « améliorer l'accès aux soins ». Selon le ministère de la Santé cité par AVECSanté, 2.981 MSP étaient implantées en France au 31 décembre 2025.

Le réseau s'était déclaré en octobre dernier favorable au lancement du label France Santé, souhaité par le Premier ministre et inscrit en loi de finances pour 2026, et avait appelé à en « faire un levier de reconnaissance et de consolidation des équipes coordonnées de soins primaires ». Pour l'association, ce label devra « être un gage de qualité pour les patients » et « s'articuler avec le Plan '4.000 MSP' d'ici 2027 – l'objectif gouvernemental de déployer 4.000 MSP sur le territoire avait été fixé en 2023, initialement à horizon 2026. ●



© NINA WISCHNITZ/REA

Le renoncement aux soins progresse rapidement, alerte la Fédération hospitalière de France

📍 Publié le 17 mars 2026 par Caroline Meggél, pour Localis

La FHF a rendu publique la troisième édition de son baromètre de l'accès aux soins, avec cette année des données par région. Selon les déclarations recueillies, les délais d'accès aux rendez-vous médicaux s'allongent, le renoncement aux soins progresse notamment chez les plus jeunes et le recours « injustifié » aux urgences est encore trop élevé. Il est urgent de « programmer » pour former davantage de médecins et répondre aux besoins, pour la Fédération qui insiste aussi sur le fait que les marges d'efficience se situent désormais au niveau de l'organisation territoriale du système de santé.

Depuis trois ans, à l'occasion du 17 mars 2026 considéré comme la date anniversaire de la crise du Covid-19, la Fédération hospitalière de France (FHF) publie son baromètre

de l'accès aux soins. Conduite par l'institut Ipsos en février 2026, l'enquête porte cette année sur un échantillon de 2.500 personnes, représentatif de la population majeure de France métropolitaine et per-

mettant des comparaisons entre régions.

Alors que l'accès aux soins s'est imposé comme un thème important de ces élections municipales 2026, le baromètre met l'accent sur la généralisation de la « colère » des Français face au manque de moyens alloués à l'hôpital public (90% des sondés), de leur « révolte » face aux inégalités territoriales d'accès aux soins (85%), de leur « peur » de ne pas pouvoir accéder à des soins de qualité en cas de besoin urgent (73%) ou encore de leur demande d'un « investissement rapide et réel » dans le système de santé (89%). À un an de l'élection présidentielle, la déléguée générale de la FHF, Zaynab Riet, espère une prise de conscience, alors que « la campagne 2022 avait très peu abordé ces questions-là », a-t-elle souligné ce 17 mars lors d'une conférence de presse.

85% DES 18-35 ANS ONT RENONCÉ À AU MOINS UN SOIN CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Selon les déclarations recueillies dans le cadre du baromètre, le renoncement aux soins aurait progressé de 10 points en deux ans : 73% des personnes interrogées indiquent en 2026 avoir renoncé à au moins un acte de soin au cours des cinq dernières années, contre 68% en 2025 et 63% en 2024. Ce taux atteint 77% en Île-de-France et 76% en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie. Les plus jeunes sont davantage touchés : 85% des moins de 35 ans interrogés, contre 58% pour les 60 ans et plus.

Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous médical constituent le premier motif, dans plus de la moitié des cas, de renoncement à un acte de soin. Le baromètre met en évidence une tendance à l'allongement de ces délais entre 2019 (la question avait déjà été posée par Ipsos) et 2026 : deux semaines en moyenne pour un rendez-vous chez un généraliste contre quatre jours en 2019, quatre mois pour un dermatologue contre deux mois, trois mois pour un cardiologue contre un mois et demi, plus de trois semaines pour un pédiatre, deux mois pour un psychiatre ou un gynécologue... Seul le délai de rendez-vous pour un ophtalmologiste aurait diminué de deux semaines, selon ces déclarations, pour atteindre deux mois et trois semaines.

Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous médical constituent le premier motif de renoncement aux soins.

“ L'accès aux soins est devenu l'un des principaux marqueurs des fractures territoriales dans notre pays. ”

UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS TERRITORIALES

Ces résultats sont déclinés par région, ce qui laisse apparaître des disparités importantes : de six semaines en Île-de-France à 20 semaines dans les Hauts-de-France pour un rendez-vous chez un psychiatre, ou encore jusqu'à six semaines pour un pédiatre et 13 semaines pour un gynécologue en Bourgogne-Franche-Comté. L'accès aux soins est devenu « l'un des principaux marqueurs des fractures territoriales dans notre pays », mais les spécialités manquantes ne sont pas les mêmes d'une région à l'autre, souligne la déléguée générale de la FHF.

Si les délais en Île-de-France sont à la moyenne ou en-dessous de la moyenne de la France métropolitaine, cela démontre que d'autres facteurs expliquent le renoncement aux soins, en particulier le frein financier qui concerne 40% des personnes interrogées. 38% évoquent enfin la distance du lieu de soin par rapport à leur domicile.

RECOURS INJUSTIFIÉ AUX URGENCES : ENCORE UN BESOIN DE PÉDAGOGIE

Le recours aux urgences est « encore trop souvent injustifié », met en évidence la FHF à partir des résultats de l'enquête : près de la moitié des personnes sondées (49%) déclarent s'être déjà rendues dans un service d'urgence « alors que la situation ne s'y prêtait pas », après 42% en 2019 mais 54% en 2024. Les jeunes sont davantage concernés (57% parmi les moins de 35 ans) que les plus âgés (41% des 60 ans et plus). Parmi les motivations évoquées pour ces passages aux urgences, certaines peuvent être liées aux difficultés d'accès aux soins : le fait de ne pas savoir à qui s'adresser (29%), l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous dans un délai acceptable (27%).

Mais d'autres sont bien plus « discutables » : la possibilité de réaliser tous les examens complémentaires sur place en cas de nécessité (27%) et même « l'habitude » d'aller

aux urgences en cas de maladie (14%). Ainsi, au-delà de l'enjeu d'accès aux soins, des efforts de pédagogie sont encore nécessaires, juge la FHF.

« LES BESOINS AUGMENTENT PLUS VITE QUE LE NOMBRE DE MÉDECINS FORMÉS »

Pour améliorer l'accès aux soins dans un contexte d'accroissement des besoins du fait du vieillissement de la population, « la seule solution est de pouvoir programmer et de former plus de médecins dans les disciplines en tension, de travailler à l'aménagement du territoire pour faciliter l'accès aux soins », selon Zaynab Riet. Pour cette dernière, la loi de programmation en santé est demandée de façon unanime par les acteurs du système de santé. Aujourd'hui « on forme de plus en plus de médecins, pour autant les besoins augmentent plus vite que le nombre de médecins formés », alerte-t-elle.

Lors de sa conférence de presse de présentation, la FHF est également revenue sur les deux récents rapports publiés par les Inspections générales sur le système hospitalier et ses difficultés notamment financières. Le premier rapport « confirme très clairement le sous-financement des mesures nationales qui s'imposent aux hôpitaux », tout en sous-estimant le « sous-financement de l'inflation », affirme la déléguée générale. Une part importante des difficultés actuelles de l'hôpital public « ne résulte donc pas de dysfonctionnements internes mais de décisions nationales », poursuit-elle.

Quant au second rapport, il démontre selon elle que « les marges d'amélioration du système de santé se situent désormais essentiellement à l'échelle territoriale et de l'organisation globale du système de santé ». Plus question donc, pour la FHF, d'avoir des attentes démesurées vis-à-vis de l'hôpital public qui tient bon dans un contexte particulièrement tendu. ●

AVIS DE L'expert

LE TERRITOIRE FACE À L'ÉPREUVE DE LA DÉCROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

par **Thomas Vermot**, SCET - Directeur d'étude - Urbaniste et
Lola Pradayrol, SCET - Chargée d'études en urbanisme

À rebours d'un imaginaire collectif fondé sur la croissance continue, la France entre dans une phase inédite de transition démographique marquée par le vieillissement de sa population et une forte baisse des naissances.

A lors que la décroissance démographique devient une réalité pour de nombreuses collectivités, cette perspective demeure largement impensée, voire niée, dans les politiques d'aménagement et de planification. Face à ce basculement, se pose une question centrale : comment anticiper et accompagner cette dynamique pour en limiter les effets négatifs et en faire un levier de recomposition territoriale et environnementale ?

PLUS DE DÉCÈS QUE DE NAISSANCES : LA FRANCE FRANCHIT UN SEUIL

Les dynamiques sociodémographiques dictent le développement territorial, générant des besoins nouveaux, auxquels les collectivités doivent tenter de répondre. Parmi ces dynamiques, les variations démographiques font partie des plus importantes et des plus actuelles : la France connaît en effet un basculement démographique historique. Le nombre de naissance n'a jamais été aussi faible que depuis 1945 (645 000 en 2025) et est maintenant inférieur au nombre de décès (651 000). Ce basculement, qui avait été annoncé par l'INSEE pour l'année 2035, arrive avec 10 ans d'avance. Cela s'explique par le vieillissement continu et attendu de la population et, depuis une dizaine d'année, une chute de la natalité. Si la population augmente encore du fait d'un solde migratoire positif, les projections de l'INSEE annoncent la fin du modèle de la croissance démographique à partir des années 2040.

LE DÉNI DE LA DÉCROISSANCE

La décroissance démographique reste perçue comme une dynamique à inverser : dans leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), les collectivités concernées se saisissent de la question sous le prisme d'une relance de la croissance, avec les termes « enrayer », « stopper », « inverser les tendances », « endiguer » ... Les objectifs affichés semblent ainsi déconnectés des réalités territoriales.

Certains de ces territoires retrouveront une dynamique et gagneront à nouveau des habitants. Mais, dans une logique d'équilibre global au niveau national, d'autres perdront des habitants. De nombreuses collectivités devront ainsi faire face à la décroissance démographique, sans aujourd'hui l'assumer ou s'y préparer.

L'assumer n'est pas chose aisée pour les maires. Il est en effet difficile de créer l'adhésion autour d'un projet de territoire actant une décroissance démographique, qui aura des conséquences en termes d'image, d'attractivité, de fiscalité. L'ensemble du modèle économique et social, national comme local, repose encore sur la croissance, notamment démographique.

Sans forcément chercher à promouvoir la décroissance démographique – ce qui relève d'un débat politique – s'y préparer constitue une nécessité, comme s'adapter au changement climatique. Il s'agit de ne pas subir et de planifier mieux pour imaginer les futurs possibles, et non des futurs souhaités et souvent utopiques. Il y a un enjeu d'accompagnement et de pédagogie pour partager les évolutions démogra-

Thomas Vermot et Lola Pradayrol



phiques et contrer les « *démographosceptiques* ».

En concentrant leur énergie sur la relance de la croissance et sur les besoins des populations qu'elles souhaitent attirer (des ménages avec enfants principalement), les collectivités se consacrent moins aux populations présentes. En ignorant les potentielles opportunités du contexte, elles écartent la possibilité de faire émerger des stratégies innovantes d'aménagement du territoire plutôt tournées vers le bien-être et la gestion du « *déjà-là* ».

DE LA DÉCROISSANCE SUBIE À LA DÉCROISSANCE PLANIFIÉE

La décroissance démographique subie concerne notamment des petites villes désindustrialisées et des communes rurales éloignées des métropoles, situées en dehors des régions les plus attractives. Ce phénomène génère des effets visibles et mesurables : la perte d'habitants entraîne, par exemple, une augmentation du nombre de logements vacants, ce qui crée un déséquilibre structurel sur les marchés locatifs locaux et participe à l'accélération de la détérioration du parc de logements. La multiplication des friches urbaines, industrielles ou commerciales est également constatée, ce qui transforme les paysages urbains et crée des symboles de la décroissance, pouvant provoquer des problématiques de sécurité ou de salubrité.

Dans un contexte de crise climatique, la décroissance démographique planifiée (cad « *préparée/anticipée* ») peut être

une opportunité de s'adapter et de relever les différents défis environnementaux. Une diminution de la population peut en effet permettre d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et de réduire la pression qu'elles subissent. Cette dynamique peut conduire à des modèles d'aménagement du territoire favorisant la restauration d'espaces naturels (renaturation...) et leur préservation, ainsi qu'à la dé-densification. La Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 pourrait être présentée comme une mesure de prise en compte de la décroissance démographique à l'œuvre.

Les exemples de décroissance démographique planifiée sont rares, voire inexistant. Mais les travaux de recherche à ce sujet, et le contexte environnemental, ouvrent la voie pour concevoir la décroissance démographique comme l'opportunité de changer de modèle : requalification des espaces bâtis, démolition d'îlots urbains et végétalisation, limitation de l'artificialisation des sols, amélioration du cadre de vie, renforcement de l'agriculture de proximité, adaptation des villes et villages au vieillissement, diversification des usages, construction de bâtiments réversibles, etc.

Cette approche de la décroissance planifiée demande un réel accompagnement

politique, à toutes les échelles de la gouvernance, afin de développer des stratégies territoriales adaptées aux spécificités locales et aux enjeux environnementaux actuels.

SORTIR DU DOGME DE LA CROISSANCE

La pratique de la planification est appelée à évoluer. Il est d'abord nécessaire que les stratégies affichées dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU...) et de programmation (PLH...) soient cohérentes avec les dynamiques de décroissance observées. Il serait irrationnel que tous les territoires de la France hexagonale planifient une augmentation de leur population alors que la tendance est au vieillissement et à la baisse de la natalité. Le rôle des urbanistes est de faire preuve de pédagogie pour aider les élus locaux à porter d'autres ambitions que celles de la seule croissance.

Au-delà de nouvelles pratiques et approches de la planification, il convient de repenser le modèle économique de l'aménagement du territoire pour favoriser les opérations de renouvellement, les actions de renaturation, la réhabilitation des constructions existantes, l'adaptation des territoires au changement climatique... Les équilibres financiers des projets de demain restent à inventer. ●

VOIR LA TOTALITÉ DE REGARD(S) D'expert(s)
SUR LE BLOG CAISSE DES DÉPÔTS
WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG



Projet de loi Logement, Anru 3 : le gouvernement abat ses cartes

📍 Publié le 24 avril 2026 par Elena Jeudy-Ballini, JGPmedia pour Localis

À l'issue d'un comité de pilotage national le 23 avril à Marseille, le Premier ministre et son ministre du Logement ont dévoilé les piliers d'un projet de loi pour la relance du logement attendu pour l'été. Il y est beaucoup question de simplification, d'accélération... et de décentralisation, le gouvernement ayant finalement choisi d'aborder cet enjeu de façon « thématique ». Et, annonce attendue : le texte actera le lancement d'un troisième programme de rénovation urbaine.

C'est depuis la préfecture des Bouches-du-Rhône que Sébastien Lecornu a choisi de s'emparer d'un dossier longtemps resté dans l'ombre des priorités régaliennes. Le constat dressé par le Premier ministre est sans appel : le logement est devenu un enjeu de souveraineté et de pouvoir d'achat qu'on ne peut plus ignorer. « Il n'y a pas plus politique que le logement et pour autant, cela fait longtemps que les politiques n'ont jamais aussi peu parlé de logement », a déclaré Sébastien Lecornu devant un parterre d'élus et de professionnels.

Pour répondre à l'urgence, le gouvernement a confirmé le dépôt imminent d'un texte dédié à la relance du logement. Ce projet de loi, qui sera transmis au Parlement d'ici l'été, vise en premier lieu à lever les verrous administratifs qui paralysent la construction. Le cœur de ce texte repose sur la création des opérations d'intérêt local. L'objectif est

de réduire le temps de projet en s'appuyant sur le duo maire-préfet : une instruction accélérée, une autorisation de construire unique et une limitation des recours abusifs.

« Quitte à se dire oui ou non, autant se le dire vite », a résumé le chef du gouvernement, martelant que cette simplification ne signifie pas un abandon des normes, mais une accélération drastique de l'instruction.

CHOC D'OFFRE LOCATIVE ET DÉCENTRALISATION

Le projet de loi s'attaquera également au dossier brûlant des passoires énergétiques et au risque de pénurie locative en reprenant la proposition de loi de la sénatrice Amel Gacquerre. Les propriétaires de logements classés F et G pourront ainsi continuer à louer, à condition de réaliser les travaux dans un délai de trois ans (maisons) ou cinq ans (copropriétés). Une mesure qui

pourrait sauver entre 650.000 et 700.000 logements de l'exclusion locative d'ici 2028, selon Vincent Jeanbrun.

Le statut du bailleur privé se verra assoupli : seuil de travaux réduit à 20% du montant de l'acquisition, simplification des exigences énergétiques et extension du dispositif aux maisons individuelles dans l'ancien.

Le futur projet de loi se veut aussi un texte de décentralisation : les maires retrouveront un rôle central dans la politique de peuplement, avec un renforcement de leur pouvoir sur les attributions de logements sociaux. Les agglomérations pourront, de leur côté, devenir les autorités organisatrices des aides à la pierre et de la rénovation énergétique (MaPrimeRénov').

ANRU 3 : RENOUVELLEMENT URBAIN À 360°

Un projet de loi logement... mais pas que logement. Alors que les programmes actuels de renouvellement urbain arrivent à leur terme, le Premier ministre a en effet annoncé le lancement d'un Anru 3 pour la période 2030-2040, qui constituera d'ailleurs l'article 1^{er} du futur texte. Ce nouveau plan entend ne pas se limiter au bâti mais s'attaquer également à ce que Sébastien Lecornu nomme « les grands maux » des quartiers : déserts médicaux, précarité énergétique... et narcotrafic.

Le programme, que l'exécutif a qualifié d'« Anru 360 », devrait concerner selon les premières estimations de Matignon environ 150 quartiers, et inclura, au-delà des seuls quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), des « centres-villes dévitalisés » de villes moyennes, de sous-préfectures... Le Premier ministre a précisé que ces quartiers devront être sélectionnés d'ici l'automne afin d'affiner les moyens budgétaires nécessaires pour cette nouvelle étape de la rénovation urbaine. ●



Sébastien Lecornu et Vincent Jeanbrun

Démographie, territoires, logement : une équation de plus en plus déséquilibrée

📍 Publié le 26 mars 2026 par Elena Jeudy-Ballini, JGPmedia pour Localtis

La baisse annoncée de la population française ne se traduit pas par un recul du besoin en logements, désormais tiré par la fragmentation des ménages et une géographie de plus en plus polarisée. Dans ce contexte, l'étalement urbain montre ses limites, tandis que l'optimisation du bâti existant s'impose comme une piste centrale pour adapter l'aménagement du territoire.



L'écoquartier Thurot à Haguenau est né de la réhabilitation d'une ancienne caserne militaire

La transition démographique française se double d'une équation immobilière complexe. Alors que le solde naturel du pays s'apprête à devenir durablement négatif, sous l'effet de l'augmentation des décès de la génération du baby-boom, la demande globale en logements ne faiblit pas. Le phénomène, analysé en commission du développement durable et de l'aménagement à l'Assemblée nationale, impose de revoir en profondeur les politiques d'aménagement face à des besoins qui mutent plus qu'ils ne diminuent.

L'étude sur les besoins en logements publiée l'an dernier par le Service des données et études statistiques (SDES) l'atteste : le besoin en logements pour la période 2020-2050 s'élève à 6,8 millions d'unités, tiré par la fragmentation des modes de cohabitation. « En prolongeant toutes les tendances passées, [...] on aurait 95% [...] des ménages supplémentaires qui seraient des ménages d'une seule personne », indique Béatrice Boutchenik, statisticienne au SDES.

Cette fragmentation se heurte à une forte polarisation territoriale. Les seize zones d'emploi les plus dynamiques du pays, qui regroupent aujourd'hui 30% des ménages, devraient

absorber « près de 50% du flux supplémentaire sur 2020-2050 ». À l'inverse, d'autres territoires comme l'Auvergne verront leur population décliner et leur taux de logements vacants augmenter.

Et cette asymétrie masque des dynamiques démographiques encore plus complexes. Selon une carte présentée par le démographe de l'Institut national d'études démographiques (Ined), Xavier Thierry, certains territoires en déprise (comme la Normandie ou la Lorraine) affichent des taux de fécondité élevés, dépassant parfois 2,3 enfants par femme. « Le paradoxe, c'est que ce sont les territoires où l'on perd des habitants, où la natalité est basse, que la fécondité est forte », observe le chercheur. Autrement dit, la ruralité fait des enfants, mais continue de se vider sous l'effet du vieillissement et des départs, accentuant le décalage entre dynamiques démographiques et besoins en logements.

L'HEURE DE L'URBANISME CIRCULAIRE

Face à ce double phénomène de concentration métropolitaine et de déprise rurale, le modèle historique de l'étalement urbain atteint ses limites. Et contrairement à certaines idées

reçues, ce ne sont pas les métropoles en forte croissance qui artificialisent le plus les sols. Sylvain Grisot, urbaniste, souligne que 60% de la consommation d'espace ont été réalisés dans des territoires en perte d'attractivité ou en décroissance. Cet étalement s'est fait selon lui avec une densité extrêmement faible, de l'ordre de huit logements à l'hectare en moyenne, générant une artificialisation massive qui n'a pas apporté de solution durable pour la vitalité rurale.

Pour l'urbaniste, la réponse réside dans l'« urbanisme circulaire », consistant à intensifier l'usage des bâtiments existants. Le gisement principal se trouve dans le parc immobilier actuel, avec « plus de 7 millions de logements aujourd'hui sous-occupés ». Il s'agirait fréquemment de vastes maisons périurbaines, habitées par des retraités dont les enfants ont quitté le foyer, qu'il convient d'adapter pour faciliter la densification douce.

Dans les zones rurales, cette logique d'optimisation implique de « construire le village dans le village », estime l'urbaniste. Plutôt que de bâtir de nouveaux lotissements en périphérie, Sylvain Grisot invite à mobiliser le logement et les rez-de-chaussée vacants dans les centres-bourgs. La réhabilitation de ces immeubles pour y créer par exemple des formes d'habitat partagé pour les seniors permettrait à la fois de répondre au vieillissement et de « ramener de la population à proximité du commerce ».

Un virage qui exige néanmoins une révision de la planification locale et des outils d'action publique. L'urbaniste plaide ainsi pour un véritable « plan d'action rural », doté de financements pérennes pour résorber les friches, et d'établissements publics fonciers (EPF) capables de porter des projets de réhabilitation complexes sur le temps long. Il appelle enfin les pouvoirs publics à regarder la réalité démographique en face et à assumer une « décroissance heureuse » pour les territoires en déprise. ●



© Maria WISZWIATO - FEA

Logement social : porté par la campagne municipale, le secteur veut transformer l'essai en 2026

Après une année 2025 marquée par un rebond de la production de logements sociaux, l'Union sociale pour l'habitat constate une montée en puissance du sujet dans le débat public, portée notamment par les élections municipales. Entre attentes fortes des Français, reprise encore fragile et tensions sur les financements, le mouvement HLM appelle l'État et les collectivités à consolider la dynamique.

📍 *Publié le 16 avril 2026 par Elena Jeudy-Ballini, JGPmedia pour Localtis*

Le logement s'est imposé comme l'un des thèmes centraux de la récente campagne des élections municipales. Forte de ce constat, l'Union sociale pour l'habitat (USH) a profité d'une conférence de presse organisée en avril pour dresser le bilan d'une année 2025 dynamique et interpeller les nouveaux exécutifs locaux ainsi que le gouvernement sur les défis à venir. Le débat public semble en effet avoir franchi un cap : « À la différence de la campagne précédente, la question n'était plus tant de décider s'il fallait construire mais de savoir comment le faire et comment loger

les gens ! », a constaté Emmanuelle Cosse, présidente de l'USH.

Cette prise de conscience politique répond à une préoccupation majeure des Français. Selon un baromètre Ipsos-BVA commandé par l'USH et publié en mars 2026, 51% des sondés anticipent une dégradation de la situation du logement dans les années à venir. La pression sur le parc social reste intense, avec plus de 2,94 millions de ménages en attente d'un logement à la fin du premier trimestre 2026, face à 4,2 millions de personnes mal logées à l'échelle nationale.

Par ailleurs, 70% des Français interrogés estiment que la question du logement social doit constituer un sujet important, voire prioritaire, pour leur nouveau maire. Une attente claire qui s'aligne avec le souhait de 83% des sondés de voir se développer davantage d'offres locatives sociales.

UN REBOND DE LA PRODUCTION À CONSOLIDER

Du côté de la production, l'année 2025 a marqué une reprise notable. Le secteur a enregistré près de 117.689 agréments, portés par une conjoncture plus favorable incluant la baisse du taux du livret A, une mobilisation accrue des préfetures, et l'allègement de 200 millions d'euros de la réduction de loyer de solidarité (RLS). La dynamique s'est également confirmée sur le front de la transition écologique, avec près de 140.000 réhabilitations énergétiques achevées, dont près de 99.000 ont permis un changement d'étiquette énergétique.

Pour maintenir ce rythme et atteindre l'objectif de 110.000 agréments fixés pour 2026 par le plan Relance logement, l'USH insiste sur la nécessité d'un portage politique fort et d'une stabilité financière. L'organisation explique qu'elle restera particulièrement vigilante quant à la traduction réglementaire de la baisse supplémentaire de la RLS, actée dans la loi de finances, tout en plaidant à terme pour la suppression pure et simple du dispositif.

En partenariat avec l'APVF, France urbaine et Intercommunalités de France, l'USH a élaboré un guide intitulé « Agir pour le logement social : leviers d'actions pour les élus ».

“ 70% des Français interrogés estiment que la question du logement social doit constituer un point important, voire prioritaire, pour leur nouveau maire. ”



UN GUIDE PRATIQUE POUR OUTILLER LES MAIRES

Afin de transformer l'essai des élections municipales, l'USH déploie une stratégie d'accompagnement des élus locaux. En partenariat avec l'Association des petites villes de France (APVF), France urbaine et Intercommunalités de France, l'Union a élaboré un guide intitulé « *Agir pour le logement social : leviers d'action pour les élus* ».

Ce document pédagogique détaille cinq registres d'action à disposition des communes et des intercommunalités : l'urbanisme réglementaire (PLU), l'action foncière, l'urbanisme opérationnel, la fiscalité locale et le soutien financier direct. L'objectif est de démontrer que les collectivités disposent de nombreux outils (comme la garantie d'emprunt, la minoration foncière ou l'instauration de secteurs de mixité sociale) pour débloquer des opérations et sanctuariser du foncier sans nécessairement grever leurs budgets. Ce mode d'emploi sera d'ailleurs au cœur de la Journée du logement social, prévue le 11 juin prochain à Arras, qui réunira

les exécutifs municipaux pour débattre de l'action locale.

LA RÉFORME DES APL EN LIGNE DE MIRE

Si l'USH tend la main aux collectivités, elle se montre en revanche nettement plus ferme à l'égard de l'exécutif national concernant le projet d'allocation de solidarité unifiée. Les instances dirigeantes du mouvement HLM s'opposent catégoriquement à l'intégration des Aides personnalisées au logement (APL) dans ce nouveau dispositif global.

L'argumentaire est technique : l'APL a pour vocation spécifique de compenser le coût des loyers, avec une modulation géographique, et ne connaît pas de phénomène de non-recours, contrairement au RSA ou à la prime d'activité. L'USH redoute que cette fusion ne serve en réalité à lisser la perte de revenus des ménages modestes lors d'un retour à l'emploi, en piochant dans le budget du logement pour compenser les failles d'autres mécanismes sociaux. Malgré plusieurs rencontres avec les ministères concernés, le secteur estime que ses doutes n'ont pas été dissipés, illustrant un point de crispation majeur pour les mois à venir. ●



© Armand Brousseau - Terra

Lancement de Junn, un jumeau numérique national au service de tous les territoires

📍 Publié le 14 avril 2026 par Olivier Devillers, pour Localtis

Avec le jumeau numérique national (Junn), la France se dote d'une infrastructure technique souveraine capable de répondre aux besoins de visualisation, d'optimisation et de simulation de tous les territoires, qu'ils soient dotés ou non d'un jumeau local. Porté par un large consortium public-privé, le projet bénéficie désormais du soutien financier de l'État. Les premières briques opérationnelles sont attendues d'ici un an.

Le 13 avril dernier, le Junn (jumeau numérique national) a été officiellement lancé par ses initiateurs : l'IGN, le Cerema et l'Inria. Le gouvernement a officialisé à cette occasion le soutien de l'État, avec 25 millions financés sur 3 ans dans le cadre de France 2030 via la Banque des Territoires. S'y ajoutent 14 millions d'euros de contributions des partenaires publics et privés. Au-delà de cet amorçage, le modèle économique sera

construit progressivement à partir des retours d'expérience des collectivités. Il reposera sur une articulation entre financements publics, partenariats privés et contributions aux coûts générés par la mise en œuvre des services.

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le consortium Junn réunit au total 14 partenaires publics et privés. Parmi eux, le

Cnes apporte son expertise sur les données spatiales et le calcul intensif, l'IFPEN sur l'orchestration de systèmes complexes, le BRGM sur la modélisation des sols et ressources souterraines. 1Spatial France intervient sur la coordination opérationnelle. La production des maquettes numériques sur les territoires d'expérimentation est assurée par Geofit/IGO, Siradel et LuxCarta. Géo-data Paris et GeometryFactory fondent les briques technologiques des modèles 3D et temporels, des graphes de connaissances, de l'IA ou encore des interactions avancées. Cap Digital est chargé de structurer la filière industrielle et le modèle économique. Campotcamp intervient sur l'architecture et les infrastructures. Dassault Systèmes, 15^e partenaire à rejoindre le consortium, va plancher sur l'« adaptation climatique des villes » en mobilisant ses capacités de simulation multiphysiques. S'ajoutent à

“ 200 acteurs regroupés dans une équipe de France des jumeaux numériques de territoires. ”

ces partenaires techniques quatre territoires pilotes retenus pour tester les premiers jeux de données 3D : Alpes-Maritimes, Charente-Maritime, Gironde et Ile-et-Vilaine.

Enfin, le projet se construit en lien étroit avec 200 acteurs regroupés dans une « Équipe de France des jumeaux numériques de territoires » issu d'un appel à communs de 2024. Parmi eux, de grandes collectivités dotées de jumeaux numériques, des bureaux d'études et des entreprises innovantes, ainsi que des acteurs industriels.

DES CAS D'USAGES TRÈS CONCRETS

Réplique virtuelle d'un espace physique, un jumeau numérique associe des données statiques (images satellitaires, relevés LiDAR, données descriptives...) et des données dynamiques issues de capteurs. Mais c'est couplé à des outils de simulation qu'il prend tout son sens en permettant de tester différents scénarios pour prendre des décisions éclairées, pour des opérations d'aménagement comme en situation de crise.

Junn se concentrera sur quelques cas d'usages prioritaires : intégration des contraintes environnementales, climatiques,

sismiques dans les projets d'aménagement, résilience des territoires face aux bouleversements climatiques (îlots de chaleur, traits de côte, inondations, incendies...), évaluation de la biodiversité, gestion de la forêt et des ressources hydriques, développement des énergies renouvelables, optimisation de la mobilité, lutte contre la propagation d'épidémies.

Exemple : dans le cadre de la loi APER, les collectivités doivent identifier des zones propices au développement des Energies Renouvelables (EnR). Or, aujourd'hui les outils dont elles disposent sont dispersés. Junn permettra de réunir dans un même environnement le potentiel solaire ou éolien, les contraintes environnementales, les zones protégées, les règles d'urbanisme et la disponibilité du foncier, pour faciliter la comparaison de scénarios.

UN JUMEAU ACCESSIBLE À TOUS

Pour une collectivité ou un service public qui ne dispose pas encore de jumeau numérique, Junn offrira un accès à des données nationales homogènes, des outils de visualisation 2D/3D, des briques logicielles et un socle mutualisé permettant de disposer rapidement de fonctionnalités

basiques, sans investissement initial lourd. La collectivité pourra expérimenter et accéder à des cas concrets déjà testés par d'autres territoires, et construire son propre jumeau à son rythme.

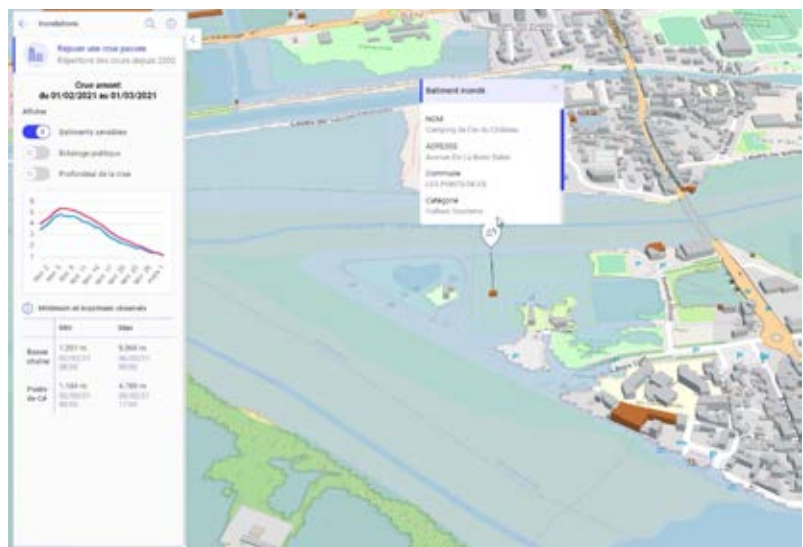
Pour une collectivité déjà équipée, Junn permettra d'enrichir les jumeaux existants avec de nouvelles capacités, en intégrant des briques de simulation avancées pour aborder des problématiques nouvelles. Un jumeau développé pour simuler des inondations pourra ainsi être élargi à la simulation de feux de forêt sans être repensé entièrement. La mutualisation des développements et le choix de l'interopérabilité faciliteront une large diffusion de ces fonctionnalités avancées.

Pour les fournisseurs de solutions technologiques, Junn leur permettra de se concentrer sur des services à forte valeur ajoutée sans avoir à reconstruire les fondations techniques, et facilitera la mise en relation avec les collectivités et opérateurs publics, tout en offrant des opportunités de financement via des appels à projets.

UNE PREMIÈRE BRIQUE TECHNIQUE D'ICI UN AN

La première phase du programme couvre la période 2026-2029. La première année verra la mise en place des premiers outils techniques (environnement de développement, catalogage des sources de données, plateforme de visualisation) et la production des premiers jeux de données 3D sur les territoires pilotes. La deuxième année permettra la première connexion d'applications. En troisième année, les données et briques logicielles seront davantage développées pour aboutir à un système complet et utilisable à grande échelle. La phase d'exploitation opérationnelle débutera en 2029. Le chantier est suivi par un comité des partenaires qui se réunira tous les six mois.

À court terme, des groupes de travail thématiques vont être mis en place et les premiers appels à contribution pour sélectionner des fournisseurs de solutions sont prévus avant la fin de l'année. Un premier prototype de socle technique est attendu au printemps 2027. Les acteurs souhaitant rejoindre l'équipe de France sont invités à utiliser la plateforme Expertises Territoires, en tant qu'utilisateur pilote ou fournisseur de solutions. ●



Souveraineté numérique : mesurer les dépendances pour inciter à passer à l'action

Anne Le Hénanff et Olivier Sichel lors des rencontres de souveraineté du numérique à Bercy le 26 janvier.

📍 D'après un article publié le 27 janvier 2026 par Olivier Devillers pour Localtis

En matière de souveraineté numérique, l'État a décidé de passer à la vitesse supérieure. Défense, CNRS, fonction publique, l'abandon de solutions des Gafam s'accélère. Parallèlement, le pilotage se renforce avec le lancement d'un indice de résilience numérique et d'un questionnaire pour cartographier les dépendances.



Passer de la parole aux actes. Alors que les tensions géopolitiques s'aggravent, le cap de la souveraineté numérique s'impose comme une priorité pour le gouvernement. Avec des décisions très concrètes : le CNRS va désormais utiliser l'outil Visio et non plus Zoom ou Teams, préfigurant sa « généralisation » à l'ensemble de la fonction publique « d'ici 2027 » a annoncé son ministre de tutelle David Amiel. Le ministère de la Défense va pour sa part renoncer à Microsoft et adopter la Suite numérique de l'État.

AIDER À LA PRISE DE DÉCISION

Si l'exemplarité de l'État est nécessaire, l'adoption massive de solutions numériques européennes reste encore balbutiante à l'heure où le Cigref évalue à 265 milliards d'euros les dépenses numériques qui profitent aux géants du numérique américains, soit une dépendance évaluée à 80%. Une estimation à la louche que le gouvernement veut affiner. C'est dans cette optique qu'a été lancé à Bercy le 26 janvier 2026 un « indice de résilience numérique (IRN) ».

Une « boussole » voulue par Anne Le Hénanff,

ministre déléguée au Numérique, destinée à accélérer la prise de conscience des dépendances technologiques et à favoriser les arbitrages favorables aux solutions souveraines. Car « longtemps, ces sujets ont été réservés aux DSI. C'est désormais un sujet de direction générale », insiste Olivier Sichel directeur général du groupe Caisse des Dépôts et président d'honneur de l'aDRRI, association créée pour piloter l'IRN et, bientôt, labelliser les organisations souhaitant valoriser leur démarche d'autonomisation stratégique.

UN THERMOMÈTRE MÉTIER À HUIT DIMENSIONS

Concrètement, l'indice évalue la résilience selon 20 critères répartis en huit dimensions. Trois grands blocs structurent la grille : stratégique (exposition aux lois extraterritoriales, contractualisation), sécuritaire (cyber, continuité, climat), et technologique (explicabilité des solutions, absence de « boîtes noires »).

Avec une « approche métiers qui en fait toute la singularité », souligne David Djaïz, CEO d'Ascend partners l'un de ses concepteurs. Une collectivité pourra par exemple identifier ses « métiers et fonctions vitales » – état

civil, gestion des écoles, services sociaux... – et évaluer l'ensemble du « système critique » associé : logiciels, hébergement, compétences. La notation est graduelle : zéro point pour l'absence de preuve de résilience. Un point si la démarche est documentée. Trois points pour les moyens déployés. Cinq points en cas de résultat prouvé. Maximum : 100 points. Au-delà d'un seuil, le système sera labellisé « résilient ».

On notera que l'IRN s'articule avec l'initiative Tie Break – autoévaluation des dépendances numériques testée notamment à Montpellier – portée par les Interconnectés. L'IRN pourra notamment être mobilisé par les collectivités pour s'auto-évaluer sur les obligations de protection des données et des systèmes imposés par la directive NIS2.

Parallèlement, à l'IRN – qui repose sur une auto-évaluation –, l'Observatoire des dépendances numériques devrait produire des chiffres nationaux d'ici avril. Clément Beaune, président du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan a annoncé le lancement imminent d'un questionnaire pour « cartographier précisément le degré de dépendance et identifier les solutions alternatives françaises ou européennes ». ●

La lutte contre les fuites de données, priorité de la nouvelle feuille de route SSI de l'État

📍 Publié le 13 avril 2026 par Olivier Devillers, pour Localtis

Les multiples intrusions et fuites de données qui ont affecté en 2025 les systèmes d'information de l'État ont conduit le gouvernement à en faire un axe central de sa feuille de route 2026-2027 sur la sécurité numérique, publiée le 9 avril 2026. Signe de l'importance du sujet, le cabinet de chaque ministre doit désormais avoir un conseiller en charge de la cybersécurité. Les mesures sont présentées comme une anticipation de l'application de la directive NIS2.

Concrètement, l'authentification multi-facteur, dont l'absence est à l'origine de plusieurs fuites notamment au ministère

de l'Intérieur, va être généralisée d'ici deux ans. Pour les systèmes d'information « à enjeux » d'ici le 28 février 2027, et sur tous les autres, un an après. Et les postes d'administrateurs disposant de droits étendus seront équipés avant la fin de l'année. Les comptes « génériques » seront pour leur part supprimés. Les ministères sont aussi invités à surveiller « la chaîne d'approvisionnement » (les prestataires), par laquelle se produisent de nombreuses attaques.

L'État prévoit ensuite d'améliorer sa gestion des correctifs et de remplacer les équipements les plus critiques. Sur le cloud, la feuille de route précise que tout système

faisant l'objet d'une migration dans le nuage doit être considéré comme un nouveau système d'information. À ce titre, il devra être « homologué » et les critères cyber seront systématisés dans tous les appels d'offres numériques ministériels.

La feuille de route aborde également le déploiement d'outils de détection « avancés » sur l'ensemble des postes et serveurs, la prise en compte du cyber dans les plans de reprise d'activité, et un axe inédit de préparation à la cryptographie post-quantique, dont le déploiement complet est attendu d'ici à 2030. ●



© AIR avec Adobe stock



Anne Le Héhanff

Baromètre du numérique : comment l'IA dessine de nouvelles fractures

📍 Publié le 10 février 2026 par Olivier Devillers, pour Localtis

L'édition 2026 du Baromètre du numérique, présentée le 6 février 2026 par l'Arcep, l'Arcom et l'ANCT, révèle une adoption fulgurante de l'intelligence artificielle générative par la moitié des Français. Un phénomène qui intervient alors que les fractures numériques traditionnelles demeurent, risquant de creuser un peu plus les écarts de pratiques.

Avec ses 4.145 répondants issus d'un panel d'internautes, de personnes non connectées et de jeunes adolescents, le baromètre du numérique réalisé par le Crédoc dresse une photographie inédite des mutations en cours. Et cette année, le zoom sur l'IA et les réseaux sociaux était particulièrement attendu alors que les pouvoirs publics projettent de nouvelles mesures de régulation.

ADOPTION ACCÉLÉRÉE DE L'IA

48% des Français déclarent ainsi utiliser des outils d'IA générative, contre 20% en 2022 au lancement de ChatGPT. « Cette adoption est plus rapide que celle de Facebook et du smartphone », a souligné le représentant de la DGE Michel Schmitt. Ceux-ci avaient mis 7 ans pour atteindre

la moitié de la population contre 3 ans pour l'IA. Une accélération qui, selon lui, « montre l'importance d'être extrêmement réactif dans les politiques publiques ».

Un tiers des utilisateurs recourt quotidiennement à l'IA, une proportion qui grimpe à 51% chez les 18-24 ans. Le marché se concentre massivement autour de ChatGPT, utilisé en priorité par 63% des usagers d'IA générative, loin devant Gemini (13%) et Le Chat (6%). Pour Zacharia Alahyane, membre du collège de l'Arcep – l'autorité a une mission de régulation de l'IA aux côtés de l'Arcom –, « ces chiffres interrogent sur la liberté de choix des utilisateurs ».

Côté usages, la recherche d'informations arrive en tête (73%), suivie de la rédaction et traduction de textes (58%), de la génération d'idées (57%) et de l'aide aux devoirs

(44% des utilisateurs, 68% chez les 12-17 ans). L'IA induit des changements d'usages profonds : 48% préfèrent par exemple l'IA pour la programmation à des outils traditionnels et les moteurs classiques restent privilégiés par 59% des utilisateurs, mais déjà 28% lui préfèrent l'IA. Les gains de temps (41%) et la facilité d'utilisation de l'IA (33%) dominent leurs motivations.

UN NOUVEAU VECTEUR D'EXCLUSION NUMÉRIQUE

Derrière cette rapidité d'adoption massive se profilent de nouvelles fractures. Si deux Français sur cinq (41%) se déclarent « *compétents* » pour utiliser l'IA générative, seulement 11% s'estiment « *très compétents* ». « *De fait, l'IA nécessite de maîtriser l'art du prompt. Il y a un apprentissage à faire* », relève Michel Schmitt.

Le « *manque de confiance sur les données* » constitue un frein à l'usage de l'IA évoqué par 30% des répondants, ces réticences étant inversement proportionnelles au niveau d'usage. S'ajoutent les habitudes ancrées (28%), le déficit de compétences (26%), la question environnementale n'étant évoquée que par 5% des répondants.

On retrouve ensuite l'âge et la catégorie sociale dans les marqueurs de la fracture de l'IA. Elle est utilisée par 85% des 18-24 ans contre 15% des 70 ans et plus, 76% des cadres mais seulement 38% des ouvriers et 19% des retraités. Si la progression est globale, elle est beaucoup moins marquée chez les retraités et les ouvriers. « *Si nous laissons faire, l'IA ne sera pas un levier d'émancipation, mais un accélérateur d'inégalités* », a commenté la ministre du numérique Anne Le Hénañff.

FREINS ET BLOCAGES PERSISTANTS

Cette nouvelle fracture intervient alors que beaucoup de difficultés demeurent. De fait, 41% des Français rencontrent des freins à l'usage du numérique au quotidien, en hausse de 3 points par rapport à 2024. Avec 22%, le manque de maîtrise des outils arrive en tête (+2 points), 12% ont un équipement inadapté, 9% ont des difficultés d'accès à internet et 8% n'ont pas d'équipement. Côté avancées, on notera que la situation des zones rurales tend à s'égaliser avec les zones urbaines en termes de connectivité,

la fibre représentant désormais 78% des connexions.

Par ailleurs, une certaine hostilité des Français au numérique subsiste. Un sur trois considère que le numérique « *ne facilite pas sa vie quotidienne* », ce chiffre monte à 60% chez les non-diplômés. À l'inverse, il tombe à 26% des diplômés du supérieur. Soulignant la persistance de ce tiers de mécontents, Thomas Macaluso, chargé d'études à l'ANCT invite à « *nous interroger sur la manière dont le numérique est déployé dans notre société* ».

« *De fait, l'IA nécessite de maîtriser l'art du prompt. Il y a un apprentissage à faire.* »

MAINTENIR DES INTERLOCUTEURS HUMAINS

Côté accompagnement, l'étude montre que les premiers aidants restent les Français eux-mêmes. 57% affirment avoir fourni une aide, principalement auprès de leur famille (36%) ou de leurs proches (21%). Cette aide concerne plus particulièrement les démarches administratives. Dans 27% des cas, l'aidant réalise directement la démarche à la place de la personne.

Les Français réaffirment par ailleurs leur souhait d'avoir des interlocuteurs humains dans les administrations. En cas de question, 44% privilégient un échange téléphonique avec un agent, 34% un échange physique ou un échange par mail. Se déplacer s'avère cependant plus efficace : 72% de relances abouties avec un déplacement contre 67% au téléphone et 55% par courrier.

On notera aussi que si 48% des Français ont eu affaire à un chatbot, 26% seulement s'en disent satisfaits, soit à peine plus que les déçus (23%). Au-delà, 20% demandent

à « *avoir le choix* » de ne pas utiliser les outils numériques.

UNE EXPOSITION MASSIVE AUX CONTENUS PROBLÉMATIQUES

Le Baromètre 2026 consacre un volet inédit aux risques rencontrés sur les plateformes en ligne, offrant des arguments aux partisans de leur régulation.

90% des personnes déclarent utiliser les réseaux sociaux et plateformes de partage de vidéos, dont 46% quotidiennement. Mais cette présence massive s'accompagne d'une exposition préoccupante aux contenus inappropriés : près de deux tiers des utilisateurs (64%) déclarent avoir été confrontés « *souvent* » ou « *de temps en temps* » à des contenus problématiques sans l'avoir demandé. Les jeunes sont particulièrement touchés : 91% des 18-24 ans sont concernés, contre 78% des 25-39 ans.

Les contenus les plus fréquemment rencontrés sont : les fausses informations (52%), les insultes (38%) les contenus haineux ou discriminatoires (35%) qui viennent devant les contenus pornographiques, la cruauté envers les animaux et les troubles alimentaires (tous 3 à 31%).

Les utilisateurs manifestent cependant une réelle conscience des mécanismes de recommandation. 80% estiment que les algorithmes peuvent leur montrer du contenu faux ou trompeur, 63% qu'ils les poussent à passer plus de temps sur les applications, et 50% qu'ils influencent leurs opinions à leur insu. Face à cette situation, 50% des utilisateurs tentent d'influencer leur fil d'actualité en likant ou commentant les contenus souhaités, 72% des utilisateurs préféreraient un affichage non personnalisé des contenus et 44% des utilisateurs ont déjà signalé des contenus problématiques, mais une majorité ne connaît pas la suite donnée.

« *Ces chiffres démontrent la nécessité d'une régulation effective des plateformes* » a souligné Benoît Loutrel, membre du collège de l'Arcom. Le règlement européen impose notamment aux très grandes plateformes (plus de 45 millions d'utilisateurs européens) d'évaluer et d'atténuer les risques systémiques, d'améliorer la transparence algorithmique et de renforcer les dispositifs de signalement. ●

32 organisations exhortent les maires à faire de la **rénovation énergétique des bâtiments publics** la priorité de leur mandat

📍 Publié le 17 avril 2026 par Frédéric Fortin, *Épique communication pour Localtis*

Les crises énergétique, budgétaire et climatique plaident plus que jamais pour que les maires fraîchement élus fassent de la rénovation énergétique de leurs bâtiments une priorité de leur mandat, soulignent 32 acteurs du bâtiment et de l'énergie dans un manifeste lancé le 16 avril.

À l'initiative d'Actee, filiale de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), 32 acteurs

du bâtiment et de l'énergie – parmi lesquels l'Ademe, la Banque des Territoires, la Capeb, le Cerema ou encore la Fedene – ont lancé officiellement un manifeste

exhortant les maires à faire du mandat qui s'ouvre celui de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

UN COMPLÉMENT INDISPENSABLE À L'ÉLECTRIFICATION

Évidemment, la crise énergétique due à la guerre en Moyen-Orient fait singulièrement résonner cet appel. « *Nous ne l'avions pas anticipée* », confesse pour



Le nouveau bureau d'accueil de la mairie de Vendenheim

autant Dominique Ramard, vice-président d'Actee et maire de Saint-Juvat (Côtes d'Armor), en soulignant que cette dernière met en exergue « *l'enjeu de la souveraineté énergétique* ». Un enjeu d'ailleurs également mis en avant par le Premier ministre, le 10 avril dernier, lors de la présentation, partielle, de son plan d'électrification des usages. « *Mais électrifier les bâtiments sans les rénover, c'est faire la moitié du chemin* », déplore Jean-Luc Sadorge, conseiller du comité stratégique de filière industries pour la construction (CSF IPC). « *Électrifier sans rénover, c'est un mauvais signal* », appuie Jacques Baudrier, président d'Ekopolis, association visant à accélérer la mise en œuvre de pratiques durables chez les professionnels du bâtiment et de l'aménagement en Île-de-France, qui espère que ce manifeste permettra de corriger le tir. Initialement, Dominique Ramard souligne que ce dernier visait à répondre à deux autres crises, avec lesquelles les nouveaux exécutifs locaux devront malheureusement toujours composer : les crises budgétaire et climatique.

UNE RÉPONSE À LA CRISE BUDGÉTAIRE

Au regard de la première, la rénovation du bâtiment public, qui concentre « *les trois quarts des dépenses d'énergie des collectivités, soit 10% de leurs budgets de fonctionnement, s'impose comme un levier d'action central* », soulignent les cosignataires de l'appel. « *Les trois quarts du coût d'un bâtiment, ce sont des coûts de fonctionnement* », observe encore Dominique Ramard, soulignant ainsi l'intérêt d'investir dans la rénovation et l'efficacité énergétiques pour « *les faire baisser* », surtout « *dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie* ». Ces charges de fonctionnement sont parfois telles qu'elles en viennent d'ailleurs à remettre en question l'investissement initial, comme c'est



L'école Georges Rascol, à Saint-Jean-de-Védas dans l'Hérault, a entrepris des travaux de rénovation écologique dans le cadre du programme Eturenov

le cas avec les piscines. Piscines dont les fermetures en 2022 ont montré que la rénovation énergétique est devenue dans certains cas « *le garant de l'ouverture des services publics* », relèvent les cosignataires.

... ET AUX CONSÉQUENCES DE LA CRISE CLIMATIQUE

Laurent Arnaud, chef du département Bâtiments durables du Cerema, souligne qu'« *un premier jalon* » est déjà posé avec l'obligation de réduire de 40% les consommations d'énergie dans des bâtiments à usage tertiaire d'ici quatre ans. Mais il importe « *de ne pas oublier l'adaptation au changement climatique. Il est essentiel de tout faire d'emblée* », insiste-t-il. L'an passé, d'autres fermetures – celles des écoles cette fois – ont montré que la crise climatique, dans son volet adaptation, poussait elle aussi à l'action. « *L'inaction menace directement l'action des admi-*

nistrés », alertent les cosignataires. En l'espèce, l'enjeu est d'autant plus grand que la moitié du patrimoine bâti des collectivités est constitué par les écoles, rappelle Annabelle Barral-Guilbert, nouvelle directrice du programme ÉduRénov de la Banque des Territoires. Les collectivités sont donc plus que jamais invitées à ne pas baisser la garde en la matière, alors que la rénovation énergétique des écoles constituait déjà une de leurs priorités lors de la précédente mandature. Pour preuve, le programme ÉduRénov a déjà accompagné la rénovation de plus de 6.000 écoles depuis son lancement en 2023, note Annabelle Barral-Guilbert. À l'autre bout du spectre, les établissements médico-sociaux ou les Ehpad constituent autant de bâtiments prioritaires.

UN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

Enfin, les cosignataires de l'appel mettent en avant un autre bénéfice collatéral de ces rénovations : le soutien au tissu économique local. « *Chaque euro investi soutient des entreprises du territoire et des emplois non délocalisables* », observent-ils. Un argument auquel les acteurs du bâtiment seront évidemment sensibles, alors que la guerre au Moyen-Orient n'est pas sans menacer l'amorce d'une reprise tant espérée. ●

“ Un premier jalon est déjà posé avec l'obligation de réduire de 40% les consommations d'énergie dans des bâtiments à usage tertiaire d'ici quatre ans. ”

Bornes de recharge pour véhicules électriques : un livre blanc pour aider les collectivités à définir leur stratégie territoriale

📍 Publié le 21 avril 2026 par Anne Lenormand

Au lendemain des élections municipales, l'Avere-France, le SERCE, le programme Advenir et la FNCCR ont publié un livre blanc à destination des élus locaux et des cadres territoriaux pour les accompagner dans la définition et la mise en oeuvre de leur stratégie de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Avant même la présentation des premières mesures du plan d'électrification du gouvernement qui prévoient de donner un coup d'accélérateur à la mobilité électrique, l'Avere-France, le SERCE, le programme Advenir et la FNCCR ont publié, au lendemain des élections municipales, un livre blanc destiné aux élus locaux et aux cadres territoriaux pour les aider à définir et à mettre en oeuvre leur stratégie de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Alors que le secteur des transports est responsable de plus de 30% des émissions nationales de gaz à effet de serre, dont 53% proviennent des véhicules particuliers, les promoteurs du livre blanc rappellent le cap «historique» franchi en 2025 par le marché automobile, les véhicules électriques représentant 20% des immatriculations. Aujourd'hui, le pays compte plus de 190.000 points de recharge ouverts au public. « Face à la croissance du parc, l'initiative publique (secteur public et initiative publique-privée), qui représente près de 44% des



points de recharge, se doit de poursuivre la modernisation et le développement des réseaux d'IRVE », soulignent les promoteurs du livre blanc.

RÔLE CLÉ DES COLLECTIVITÉS POUR LE DÉPLOIEMENT DES IRVE

Le guide rassemble donc des outils méthodologiques, techniques, juridiques et financiers afin d'aider les collectivités à moderniser et développer leurs réseaux de recharge, en cohérence avec les besoins des territoires et les attentes de la population. Plus qu'un état des lieux, il se veut un « levier d'action » pour la nouvelle mandature alors que les élus vont devoir faire face au double défi de maintenir et moderniser des équipements parfois vieillissants et de répondre à des usages en constante évolution. Le livre blanc propose une analyse complète des différents modèles de gestion ainsi que des facteurs clés d'un déploiement efficace, appuyés sur des retours d'expérience de collectivités pionnières.

TROIS AXES PRIORITAIRES

Trois axes stratégiques sont identifiés pour réussir la modernisation des réseaux IRVE existants et poursuivre le maillage du territoire. Le premier est d'accélérer le déploiement des infrastructures de recharge en actualisant les schémas directeurs IRVE (SDIRVE) et en améliorant la coordination entre les compétences « IRVE » et « voirie/ stationnement ».

Autre levier mis en avant : « favoriser la complémentarité entre initiatives publiques et privées pour garantir un maillage territorial équilibré » en généralisant les constats de carence de l'initiative privée et en mettant en place des partenariats structurants (concessions, marchés publics globaux de performance, etc.).

Enfin, le troisième axe consiste à développer des outils adaptés pour fiabiliser le déploiement, l'exploitation et la maintenance des réseaux IRVE - modernisation des réseaux historiques, création d'un centre de ressources dédié au partage des retours d'expérience et soutien à l'innovation. ●

Les territoires se mobilisent pour accompagner les transformations tout en préservant les ressources. Exploiter les données publiques pour éclairer les choix, enrichir l'offre de logements, agir en faveur de la santé mentale, tirer parti de l'eau de pluie... Et si votre territoire devenait le prochain exemple inspirant ?

© Patrick A. Laroche 2024

Les stratégies des territoires pour créer une culture de la donnée

Publié le 23 janvier par Olivier Devillers, pour Localtis



© Hub des Territoires

En début d'année, le Hub des Territoires a accueilli la journée « *Tous capables ! Mobiliser la donnée au service des territoires* », organisée par les Interconnectés et la Banque des Territoires. Dix collectivités de moins de 200.000 habitants, accompagnées pendant six mois dans le cadre de la formation Action Data, sont venues partager leurs astuces pour valoriser les données territoriales et insuffler durablement une culture de la donnée.

Un an après la première promotion, les 10 lauréats de la formation Action Data sont venus témoigner de l'accompagnement dont ils ont bénéficié en 2025 pour mettre en œuvre un projet

data. Des projets dont l'objet était surtout de gagner en autonomie pour concrétiser une idée et d'instaurer un dialogue durable entre les métiers et les experts de la donnée. Même si dans de nombreux cas le projet a dû « pivoter » ou revoir

ses ambitions à la baisse, les participants ont salué « *la méthodologie acquise* ».

DE LA DONNÉE BRUTE À L'INDICATEUR

Côté projets, le conseil départemental de la Nièvre a évalué l'impact du retour à l'emploi sur la santé des bénéficiaires du dispositif « *Territoires zéro chômeur* ». « *Au départ, on était très ambitieux sur l'ensemble des problématiques sociales. On a dû recentrer sur la santé* », explique Adama Sow, chef de projet SIG. L'Ille-Saint-Denis a travaillé sur un diagnostic territorial de santé – avec pour défi de trouver la bonne méthode pour compiler des données très

disparates - quand l'**EPT Paris Est Marne et Bois** a repensé l'évaluation de sa politique de la ville. Face à 300 actions financées dans neuf quartiers prioritaires, le chargé d'études Etane Régis a exploité les bilans obligatoires des bénéficiaires de subventions « *plutôt que de créer un nouveau tableau de bord* ».

La **Corrèze** et les **Pyrénées-Atlantiques** ont travaillé sur la mobilité. Avec 4.700 km de routes et plus de 8.000 signalements remontés en 2025, la Corrèze a créé un centre opérationnel de gestion de crise. L'accompagnement a permis de « *sélectionner les seules données dont on a réellement besoin* », explique le chef de projet André Delaforge. La **communauté de communes de Villes Sœurs** (76) s'est concentrée sur les mobilités douces pour mieux connaître infrastructures et pratiques avec pour grande satisfaction de « *fonctionner en autonomie* », sans recourir à une expertise externe.

Nevers Agglomération a évalué financièrement son service mutualisé du droit des sols pour « *clarifier les coûts* » supportés par les communes. « *On a dû travailler avec les métiers car les premières simulations avec des données brutes ne donnaient rien* », témoigne le directeur de l'évaluation Stéphane Bernier. L'Agence technique départementale de la **Dordogne** a travaillé sur l'aide à la décision des collectivités en matière de zones humides, **Saint-Barthélemy** recensant les installations photovoltaïques existantes pour mieux piloter le potentiel énergétique du territoire.

LES LEVIERS POUR CONVAINCRE

Au-delà de projets aidant à résoudre de vrais problèmes, les porteurs ont dû lever des réticences. « *Il y a des directions qui ne veulent pas y aller, qui restent dans une démarche très silotée* », observe Amélie Hervé, en charge de la data au conseil départemental de la Mayenne. C'est après avoir convaincu la direction générale par des tableaux de bord percutants qu'un réseau de 20 « *référénts data* » a pu être créé dans chaque direction, un « *mois de la data* » et un hackathon complétant ce dispositif d'acculturation.

Dans la **Nièvre**, on valide l'approche par la preuve. « *On préfère procéder par la démonstration de l'utilité concrète des données avant de se lancer dans une démarche globale* », insiste Grégoire Lesluin, en charge de l'accompagnement des territoires. À **Nevers agglomération**, on évoque aussi une stratégie des « *petits pas* » : « *On a un problème, on le traite au sein d'un petit groupe de travail, on montre le résultat* », illustre Stéphane Bernier.

QUALITÉ ET STANDARDISATION

Pour toutes les collectivités, la qualité et la standardisation des données restent ensuite un sujet. Même quand le schéma normalisé existe, il n'est pas forcément adopté. André Delaforge évoque l'exemple des aires de covoiturage : « *Le format que nos équipes utilisent est différent du schéma national* », concède le technicien qui doit faire de « *la pédagogie* » pour concilier open data et besoins maison.

Antonin Garrone, de Data.gouv, rappelle cependant les obligations open data et insiste sur l'unification des flux : « *Parfois il y a deux flux différents, un en open data et un utilisé par l'organisation. On se retrouve avec deux réalités alternatives. Les données en open data doivent être les mêmes que celles utilisées pour les besoins métiers.* »

La bonne nouvelle est cependant que l'IA pourrait aider à avancer sur ces sujets. « *C'est un des leviers qui permettra de toucher des directions qu'on n'avait pas réussi à toucher jusqu'à maintenant* », assure Amélie Hervé. Avec pour corollaire de remettre le sujet qualité/normalisation sur le haut de la pile, les résultats de l'IA étant conditionnés par la qualité des données qui l'alimentent.

DES POINTS D'APPUI À MOBILISER

La diversité des territoires participants montre que les projets data ne sont pas réservés aux grandes collectivités. Mais avant de se lancer, les territoires doivent faire l'inventaire de l'existant,

notamment du côté de l'Etat. Pour avoir une vision claire du foncier économique disponible, la **Communauté d'agglomération du Pays ajaccien** s'est par exemple rapidement rendu compte que la plateforme Devéco de l'ANCT cochant la plupart des cases pour évaluer son foncier économique.

Côté sources de données, Data.gouv ne cesse d'enrichir son catalogue de données (70.000 jeux) et de connecteurs (API). « *On n'est plus seulement une plateforme d'open data mais aussi de données en accès restreint pour les administrations* », précise Antonin Garrone. Parallèlement, l'ANCT propose de nombreuses solutions métiers (adressage, fiscalité, suivi social...) et des outils génériques comme Grist pour collecter et partager des données. « *Cela facilite aussi l'ouverture des données* », souligne Ariane Rose de l'ANCT, citant la ville de Lambersart qui l'utilise pour publier ses délibérations.

L'IGN n'est pas en reste dans l'accompagnement data des territoires. Marie-Agnès Scherrmann a présenté **Panoramax**, l'alternative libre à Google Street View, qui intègre, grâce à l'IA, le floutage automatique des plaques et des visages. « *On peut interroger la base pour gérer les panneaux urbains* », illustre la responsable de la fabrique de la donnée territoriale. Cette dernière institutionalise désormais le partenariat Etat/collectivités sur la géodata. Elle va travailler sur les limites administratives, les obligations de débroussaillage et les routes nationales et chemins ruraux.

À noter que la prochaine promotion de la formation Action Data ouvrira au second semestre 2026. ●

RETROUVER LA PROGRAMMATION
DU HUB DES TERRITOIRES :



Entretien avec **Marie Terrier**,
Responsable du service Données
& Territoires à la Région Occitanie,
et **Mathilde Pinto**, Responsable
du service Biodiversité et Territoires
à la Région Occitanie.

“ En région Occitanie,
l’intelligence artificielle au
service de la biodiversité
et de l’aménagement
durable ”



Mathilde Pinto

La Région Occitanie prépare la plateforme numérique Gaïa Predict*, un outil basé sur l’intelligence artificielle pour traiter les données écologiques du territoire et guider vers des choix d’aménagements durables.

Numérique360 : En quoi consiste votre projet et quels en sont les principaux objectifs ?

Ce que nous voulons, avec la **plateforme numérique Gaïa Predict***, c’est mettre la technologie d’aujourd’hui au service du vivant. Car oui, l’intelligence artificielle ou l’imagerie satellite peuvent nous aider à mieux connaître la nature. Le nom du projet est assez évocateur. « Gaïa » désigne la Terre, les équilibres naturels, que nous cherchons à préserver. « Predict », c’est notre capacité à anticiper afin de ne pas subir l’érosion du vivant.

Nous sommes en train de construire **une base de données publique sur la biodiversité régionale** avec un niveau de précision jamais atteint. L’IA permet d’aller au-delà du simple repérage de la présence d’espèces sur le territoire. Grâce à cette technologie, il est désormais possible de simuler leurs comportements, modéliser leurs déplacements, croiser ces données avec la cartographie existante. Face au dérèglement climatique, les habitats se déplacent, certaines espèces disparaissent, d’autres apparaissent ailleurs. Gaïa Predict nous permet de suivre ces dynamiques avec un peu d’avance.

Cette connaissance sera mise à disposition des chercheurs, des collectivités, des aménageurs ou des décideurs publics. Il s’agit de leur proposer un outil pour les orienter vers des choix d’aménagements durables. En amont d’un projet, des informations sur un corridor écologique, ou sur un impact sur un habitat peuvent être décisives pour adapter un chantier, avant qu’il ne soit trop tard.

Par ailleurs, Gaïa Predict jouera un rôle clé dans l’élaboration d’ici 2028 du futur **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)**. Le SRCE, c’est notre feuille de route écologique à l’échelle de la Région. Ce schéma définit les équilibres à préserver (forêts, rivières, zones humides ou terres agricoles) afin de rendre les territoires plus résilients face aux crises à venir comme la sécheresse, les inondations ou les feux de forêt.

Numérique360 : Comment le sujet s’est-il imposé à l’agenda de votre collectivité ?

L’Occitanie se situe à la croisée de quatre zones biogéographiques (Pyrénées, Massif central, plaine et littoral). C’est le lieu de vie unique de certaines espèces rares, qui ne pourraient pas se développer ailleurs, comme le desman des Pyrénées (petit mammifère), ou la Centaurée de la Clape (fleur).



© Banque des Territoires

Marie Terrier

Ce patrimoine naturel subit des pressions. Le dynamisme de la région attire chaque année de nouveaux habitants et se traduit par de nombreux projets d'aménagement (logements, mobilités, équipements, infrastructures...). Aujourd'hui, notre responsabilité est de concilier l'aménagement du territoire avec la préservation des milieux naturels.

C'est pour répondre à cet enjeu que nous avons d'abord travaillé sur Biocccitanie, un premier portail cartographique conçu pour intégrer les enjeux de biodiversité dès l'amont des projets d'aménagement. Mais cet outil a rapidement montré ses limites : données hétérogènes, parfois lacunaires. Nous avons décidé d'aller plus loin, en mobilisant les récents progrès technologiques : l'intelligence artificielle et l'imagerie spatiale permettent de produire des données homogènes, fines, exploitables à grande échelle, y compris à partir de jeux de données incomplets.

Ce projet nécessitait des ressources financières. Nous avons commencé par répondre à l'appel d'offres DIAT (Démonstrateurs d'IA frugale au service de la transition écologique des territoires), lancé en 2022 par l'État et opéré par la Banque des Territoires. C'était le moment opportun pour obtenir les financements dont nous avons besoin.

Numérique360 : Quelles sont les sources d'inspiration que vous avez suivies pour vous faire une idée de ce projet ?

Le recours à l'intelligence artificielle dans les chaînes de production de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) nous a particulièrement inspirés pour concevoir une approche automatisée de la cartographie écologique.

La collaboration avec l'association OPenIG (Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique) a participé à cet élan. Cette association, qui pilote une plateforme régionale de services numériques géographiques, a approfondi notre connaissance des usages territoriaux de la donnée.

Nous nous sommes également appuyés sur des expérimentations menées à l'échelle départementale, telles que le projet OCSID (Occupation du Sol Interdépartementale) dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude. Ce programme, conçu pour décrire précisément les sols de ces territoires, visait à améliorer les politiques d'aménagement urbain, de prévention des risques et de protection de la biodiversité.

Le projet Gaïa Predict s'est aussi nourri d'échanges et de rencontres avec les acteurs du territoire, avec nos partenaires institutionnels, comme l'Agence Régionale de la Biodiversité. Lors d'un colloque, nous avons par exemple croisé le chemin de Sylvain Moulherat, chercheur en mathématiques et directeur du bureau d'études environnementales TerrOïko. Son expertise a été décisive pour l'intégration du volet prédictif de l'intelligence artificielle au cœur du projet.

Numérique360 : Comment avez-vous assuré le bon dimensionnement du projet ?

Comme nous souhaitons que Gaïa Predict contribue à la production du SRCE, nous sommes dès le début partis de la dimension régionale. Nous avons la volonté de mettre en place une plateforme unique au service de l'ensemble des acteurs de la région. Les plus petites collectivités, grâce à Gaïa Predict, n'auront pas besoin de travailler sur la production de données sur l'environnement.

L'autre dimension du projet est temporelle. Notre ambition est une mise à jour annuelle des informations, ce qui implique d'avoir les ressources économiques nécessaires. Nous avons dû établir un modèle économique viable en mesure de soutenir la plateforme au cours du temps.

Enfin, le projet porte également une dimension responsable. Nous nous assurons que notre usage de l'IA s'inscrive dans la pratique du IT for Green (qui se réfère à l'usage du numérique pour réduire l'empreinte écologique, sociale et économique), au service de l'environnement. Cela se matérialise par une conduite du projet partagée entre deux services différents de la Région : le service des Données et Territoires et le service de Biodiversité et Territoires co-construisent ensemble Gaïa Predict. Ce mode de coopération est peu commun, mais de plus en plus essentiel au sein de l'administration publique. ●

**aboutissement du projet prévu fin 2027*

FINANCEMENTS ET PARTENAIRES

- **Fonds Verts de l'État :**
700 000 euros
- **Lauréat de l'appel à Projet DIAT (France2030 opéré par la Banque des Territoires) :**
1 300 000 euros

TerrOïko, OPenIG, CNRS, membres du consortium; partenaires : Dreal et Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel

RETROUVER LA VERSION INTÉGRALE DE CET ARTICLE DANS NUMÉRIQUE360, PLATEFORME DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS NUMÉRIQUES, DATA ET IA





EXPÉRIENCES TERRITOIRES

Expériences Territoires met en lumière des initiatives locales et vous apporte des idées et des contacts dans une logique de répliquabilité. Chaque semaine, les journalistes d'Expériences Territoires vous présentent des réalisations et des actions de collectivités en réponse à un enjeu local.

Inspirez-vous de toutes ces expériences publiées par la Banque des Territoires



À CHÂTELLERAULT LOGEMENTS DE CARACTÈRE DANS UNE ANCIENNE ÉCOLE (86)

📍 *Publié le 8 octobre 2025, par Claire Lelong
pour Expériences Territoires*

Dans une ancienne école primaire, la communauté d'agglomération Grand Châtellerault et la ville de Châtellerault ont sollicité l'acteur de l'économie sociale et solidaire, Soliha, pour réaliser quinze logements. La présence de grands logements a ramené des familles dans le centre-ville et crée une mixité résidentielle. Une réponse efficace pour redynamiser ce quartier, confronté au problème des logements vacants.

Loger dans une ancienne école de la Troisième République, c'est possible à Châtellerault ! Les premiers locataires ont emménagé il y a quatre ans, rejoints par leurs voisins en 2024. Au total, 15 familles profitent de ces appartements créés de toutes pièces dans l'ancienne école de filles, qui a changé d'usage après cent vingt-cinq ans de bons et loyaux services. La réhabilitation exemplaire a permis de proposer des logements conventionnés, étiquette B pour les performances énergétiques, tout en conservant le caractère historique du bâtiment.

pital pour regrouper les enfants de deux sites, l'école maternelle et l'école élémentaire Paul-Bert. Cette dernière est mise en vente en 2015, avec pour objectif la réalisation de logements. « La ville dispose de suffisamment de foncier et bâtiments inutilisés pour ses propres projets », explique Julien Angué, responsable de la Maison de l'habitat de Grand Châtellerault. Faute de réponse privée pertinente, la ville contacte alors la coopérative Soliha BLI (bâtitisseur de logements d'insertion) et lui propose de redonner vie au bâtiment, via un bail à réhabilitation et la transformation en logements locatifs à loyer conventionné social et très social.

UN BAIL EN RÉHABILITATION

En 2013, la ville de Châtellerault ouvre un nouveau groupe scolaire sur le site de l'ancien hô-

UNE RÉNOVATION EXEMPLAIRE

En collaboration avec l'Architecte des bâtiments de France, la rénovation permet de reprendre les

codes architecturaux du bâtiment initial : respect des ornements existants, façade de pierre, jambages et éléments moulurés en pierre de tuffeau. « Nous avons pu conserver l'escalier existant et les grands plateaux par niveau étaient facilement restructurables, explique Laurent Robin, directeur adjoint de Soliha Vienne qui a piloté ce projet. C'est finalement plus simple que dans certains projets de restructuration de maisons anciennes au centre-ville. » Les grandes hauteurs sous plafond ont permis de bien isoler entre les niveaux et tous les logements bénéficient désormais d'un classement B pour les performances thermiques. Une chaudière à granulés bois permet de chauffer l'ensemble et les six logements de rez-de-chaussée sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. « Nous n'avons pas utilisé de matériaux biosourcés pour une question d'équilibre d'opération, le confort d'été n'est donc pas idéal », regrette seulement le directeur adjoint de Soliha Vienne.

UN MONTAGE FINANCIER COMPLEXE

« Ce projet a été mené en deux tranches, indique le responsable habitat du Grand Châtellerauld. Les neuf premiers logements locatifs, livrés en 2021, ont coûté 155 000 euros chacun : c'est le prix d'un pavillon neuf sur un terrain à bâtir dans l'agglomération ! » Compte tenu du coût élevé, le montage financier de l'opération a pris du temps : « C'est un puzzle à assembler d'une grande complexité, chacun des huit financeurs ayant des critères différents », souligne le directeur adjoint de Soliha Vienne. La seconde tranche a permis de livrer des locatifs sociaux supplémentaires, avec un jardin commun en mars 2024, dans le cadre du programme Action cœur de ville. Seuls six logements ont été réalisés, contre neuf initialement prévus : « Créer un plancher intermédiaire pour augmenter le nombre de logements nous aurait privés du financement Anah, ce qui n'était pas envisageable », justifie Laurent Robin. Malgré un coût élevé et un « équilibre » d'opération à quarante-cinq ans, ce projet a atteint son but : reconvertir un bâtiment inutilisé en conservant son cachet et en



© CA Grand Châtellerauld

apportant une offre nouvelle de logements à proximité du cœur de ville. « Il y a peu de rotation locative », souligne le directeur adjoint de Soliha Vienne. Preuve de la satisfaction des locataires. « Le résultat est au rendez-vous : c'est une opération

très réussie, avec un ensemble immobilier qui vit très bien, les locataires se sont bien appropriés les lieux », conclut de concert le responsable de la Maison de l'habitat de Châtellerauld Agglo et Céline Champagne, la cheffe de projet ACV. ●

LA TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN QUELQUES CHIFFRES

- **15 logements, du studio au T4**, dont 6 accessibles aux personnes à mobilité réduite
- **9 logements très sociaux** (loyer mensuel entre 4,72 euros et 4,78 euros du mètre carré), 5 logements sociaux (loyer mensuel entre 7,07 euros et 7,20 euros du mètre carré), 1 studio en loyer libre.
- **1,476 million d'euros** : coût de la première tranche de 9 logements. Cette tranche est subventionnée à 80 % par 8 partenaires (par ordre de contribution) : Anah, département de la Vienne, communauté d'agglomération Grand Châtellerauld, Fondation pour le logement des défavorisés (ex Fondation Abbé Pierre), Soliha Vienne, région Nouvelle-Aquitaine, ville de Châtellerauld et Agircc-Arco. Le solde est constitué d'emprunts auprès de la Banque des Territoires à 45 ans et d'un prêt du Crédit Coopératif pour le logement libre.
- **1,101 million d'euros** : coût de la première tranche de 6 logements. Cette tranche est subventionnée à 70% par 7 partenaires (par ordre de contribution) : Anah, Action Logement (Action Cœur de Ville), État (fonds friche), département de la Vienne, Fondation pour le logement des défavorisés (ex Fondation Abbé-Pierre), région Nouvelle-Aquitaine, ville de Châtellerauld. Le solde est constitué d'emprunts auprès de la Banque des Territoires et Action logement à 45 ans.



© Ville d'Amiens

LE CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE D'AMIENS (80) À LA RENCONTRE DES USAGERS

📍 Publié le 9 avril 2026, par Claire Lelong pour Expériences Territoires

Le Conseil local en santé mentale (CLSM) d'Amiens a élargi ses publics, grâce à une démarche de participation citoyenne, menée en 2024, avec le soutien de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France.

Six ans après sa création en 2019, le Conseil local en santé mentale (CLSM) d'Amiens peut se targuer d'un premier bilan étoffé : la création du dispositif Soupape qui offre un suivi psychologique ponctuel, la publication d'un guide pratique sur l'offre locale de première intention, l'organisation de formations aux premiers secours en santé mentale... « Nous sentions cependant que la participation des usagers à notre conseil restait fragile, indique Valérie Godet,

coordinatrice du CLSM. Avec des difficultés à prendre la parole face aux professionnels, peu d'usagers directs présents, plutôt des représentants d'usagers ou des associations. »

UN FINANCEMENT RÉGIONAL ENCLENCHE LE PROJET

Post-Covid, plusieurs centres sociaux sollicitent le CLSM, après avoir repéré des besoins non couverts parmi les habitants des quartiers prioritaires

de la politique de la ville (QPV). En 2023, le conseil local réfléchit donc à un projet spécifique. Il s'agit de répondre à plusieurs enjeux : recueillir en direct la parole des habitants et usagers, améliorer leur participation au CLSM - et donc sa représentativité - et renforcer la capacité des usagers à proposer des projets issus du vécu de terrain. La publication de l'appel à initiatives Démocratie en santé de l'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France fin 2023 permet à la ville d'Amiens d'obtenir un financement pour 2024 et d'enclencher sa démarche participative intitulée « *Les citoyens en action sur les questions de santé mentale* ». Accompagné par le Crehpsy, un centre de ressources régional sur le handicap psychique, le CLSM décide de se concentrer sur deux cibles : les adultes habitant les QPV et les jeunes, de 15 à 26 ans.

DES FORMATS VARIÉS

Pour les adultes, le CLSM choisit de s'appuyer sur les centres sociaux, espaces de vie sociale et associations de quartier pour mobiliser des participants. Douze groupes focus sont organisés à l'automne 2024, et mobilisent 130 habitants : parents d'élèves, usagers de services santé mentale, habitants de logements inclusifs, familles monoparentales... Plusieurs questions sont abordées : perception de la santé mentale, difficultés de parcours de vie et propositions d'actions pour améliorer la santé mentale. « *Mixer les publics, usagers comme non usagers de services de santé mentale, a été très porteur pour dé-stigmatiser et faire*

évoluer les représentations », souligne la coordinatrice.

Pour le public jeune, les professionnels relais (Mission locale, associations étudiantes, Protection judiciaire de la jeunesse...) ont intégré des enquêtes, groupes ou murs de paroles sur la santé mentale dans leurs dispositifs courants. Début 2025, une quarantaine de jeunes se sont ainsi exprimés en cafés-discussion, plus d'une centaine ont témoigné par écrit lors des journées de prévention dans les quartiers, à l'épicerie sociale AGORAé, à l'université et au CROUS pour les étudiants.

PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

Le CLSM a choisi de restituer les résultats de cette concertation citoyenne dans différents sites, tout en lançant un appel à candidatures. « *Plusieurs citoyens ont rejoint des actions ponctuelles de notre conseil, notamment les semaines d'information sur la santé mentale* », note la coordinatrice. Le dernier « *café des partenaires* » a aussi largement mobilisé, avec une proportion de 34 % d'usagers et 66 % d'autres acteurs. Les formations sur les premiers secours en santé mentale sont aussi très largement sollicitées : une centaine de candidatures pour une quinzaine de places ! Du côté des étudiants, plusieurs d'entre eux ont directement rejoint le CLSM : « *La démarche a surtout mis en lumière le fait que les étudiants ne nous connaissaient pas, que notre information ne leur parvenait pas : ils sont venus étoffer notre groupe de travail existant sur la santé mentale des étudiants.* »

UN COLLECTIF CITOYEN

Pour pérenniser cette participation, un nouveau collectif citoyen a été constitué. Ce petit groupe de 10-12 personnes approfondit certaines propositions issues de la concertation en fiches actions : créer un réseau d'ambassadeurs santé mentale, organiser du soutien entre pairs (pair-aidance), mettre en place un espace d'écoute sur le quartier d'Etouvie. Ce collectif est un espace d'expression où les participants apprennent à se connaître : « *Nous en sommes aux prémises, reconnaît la coordinatrice. Je m'adapte à leurs contraintes horaires avec des rencontres en soirée ou sur le temps du midi. Je me fais aussi le relais de leurs réflexions auprès des instances du CLSM.* » Certains professionnels, peu convaincus de l'intérêt de la démarche au départ, découvrent ainsi un savoir « *expérientiel* » qui fait bouger les lignes. Dernier impact positif de la démarche : le travail en lien avec les relais de terrain leur a aussi permis d'engager leurs propres réponses. « *Cela démultiplie ainsi notre action, en prise directe avec les besoins exprimés par les habitants* », conclut la coordinatrice du CLSM. ●

LA DÉMARCHE VERS LES USAGERS DU CLSM D'AMIENS EN QUELQUES CHIFFRES

- **130 habitants adultes** rencontrés, dans le cadre de « *groupes focus* »
- **110 questionnaires** et recueils de paroles de jeunes de 15 à 26 ans
- **44 jeunes de 15 à 26 ans** rencontrés dans le cadre de « *cafés discussions* »
- **11 500 euros TTC** : coût global de la démarche, intégralement financée via l'appel à manifestation Démocratie en santé de l'ARS Hauts-de-France

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE (CLSM) ?

Les Conseils locaux en santé mentale sont des espaces d'échange et de coordination entre tous les acteurs d'un territoire concernés par la santé mentale : élus, professionnels, citoyens, personnes concernées par des troubles psychiques, aidants et associations. Il en existe partout en France. Leur objectif principal est de définir des politiques locales et de mener des actions concrètes afin d'améliorer la santé mentale des populations. ●

RHÔNE CRUSSOL ET ARCHE AGGLO (07-26) REDESSINENT LE PAYSAGE AGRICOLE POUR RETENIR LES EAUX DE PLUIE

📍 Publié le 20 octobre 2025, par Claire Lelong pour Expériences Territoires



© Arche Agglo

La communauté de communes Rhône Crussol et la communauté d'agglomération Arche Agglo mettent en pratique une technique d'hydrologie régénérative, le « Keyline design » auprès d'une quinzaine d'agriculteurs. Et ça marche !

« **E**n début de mandat, je suis allé à la rencontre des agriculteurs du territoire pour connaître leurs difficultés. Viticulteurs, arboriculteurs, éleveurs de bétail, tous m'ont parlé de leurs problèmes de ressource en eau », souligne Jean Riallon, vice-président à l'agriculture et la viticulture de la communauté de communes de Rhône Crussol. L'élu rencontre alors un expert local du « Keyline design »,

technique d'hydrologie régénérative datant des années 1950-60 et conceptualisée par un agronome australien. « Cette méthode consiste à créer des fossés, des noues et des mares bordés de haies suivant un schéma dicté par les courbes de niveaux, afin de ralentir la chute de l'eau sur une parcelle. En lui faisant prendre le plus long chemin possible, ces aménagements permettent à l'eau de pluie de mieux imprégner les

sols, poursuit l'élu. C'est efficace en cas de forte pluie pour limiter l'érosion, mais aussi en cas de sécheresse pour moins arroser. »

**UNE PREMIÈRE
EXPÉRImentation
CONCLUANTE**

En 2021, pour expérimenter ce principe, l'élu obtient l'accord d'un éleveur qui

propose une parcelle de onze hectares, abandonnée car trop « séchante ». Le dessin et l'aménagement de la parcelle représentent un coût de 40 000 euros et l'élu va alors démarcher la Compagnie nationale du Rhône (CNR). « Les personnes rencontrées ont été très sensibles au concept, car ils souhaitent limiter les pompages dans le fleuve pour préserver la ressource. » La création de canaux et la plantation de haies sont réalisées en 2021 : l'éleveur constate que l'eau est bien freinée, que l'érosion est stoppée et réinstalle ses bêtes sur cette nouvelle prairie redevenue fonctionnelle. « Comme la CNR nous avait apporté des financements pour étendre la démarche, nous sommes alors allés voir nos voisins d'Arche Agglo, avec qui nous venions d'adopter un projet alimentaire territorial commun. Et l'un des axes de ce PAT est d'accompagner les pratiques agricoles sur le changement climatique. »

ÉLARGIR LA DÉMARCHÉ À 17 SITES

Au printemps 2023, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse publie un appel à manifestation d'intérêt Eau et climat. « Nous avons alors décidé de déposer un projet commun : Keyline design inter-communautaire », explique Laura Castillo, chargée de mission agriculture alimentation à Arche Agglo, missionnée sur les deux intercommunalités. Les agriculteurs des deux territoires sont sollicités et les volontaires sélectionnés pour représenter les différentes spécialités : arboriculture, viticulture, maraîchage, élevage, céréaliculture... 17 d'entre eux vont finalement profiter de cet appel à manifestation : 10 sur Arche Agglo et 7 sur Rhône Crussol. En tout, le projet vise 90 hectares aménagés et 30 000 arbres plantés. « Chaque agriculteur se voit proposer un projet clé en main, explique la chargée de mission. Après des allers-retours pour amender un plan d'aménagement, on acte par convention le dessein final et la réalisation des travaux. » Les deux intercommunalités ont passé un marché commun pour le dessin, qui associe trois prestataires. Chacun gère

ensuite en direct le volet aménagement : Arche Agglo avec un marché global de travaux, Rhône Crussol en consultation sur devis à chaque projet.

UN SUIVI SCIENTIFIQUE DE L'IMPACT DU KEYLINE DESIGN

Mi-2025, les 17 plans d'aménagement ont été actés et 11 parcelles sont déjà aménagées. Pour certaines, le volet plantation d'arbres s'est opéré en participatif avec des écoles et habitants. Les six dernières parcelles ont été aménagées à l'automne. « Pour accompagner le groupe d'agriculteurs concernés, nous avons proposé une visite du premier site expérimental, une formation en hydrologie régénérative et un temps commun d'échange-questions avec les prestataires », indique la chargée de mission. Toutes les parcelles bénéficient également d'un suivi scientifique pendant plusieurs années, grâce à la Chambre d'agriculture de l'Ardèche et l'association Pour une hydrologie régénérative (PUHR) : « Des capteurs hydriques vont nous renseigner sur la teneur en eau, des prélèvements permettront de suivre la biodiversité et la composition de la terre », précise le vice-président.

UN BASSIN VERSANT INTÉGRALEMENT AMÉNAGÉ ?

En attendant les résultats de ce suivi, les agriculteurs constatent visuellement les premiers effets : « Plusieurs nous ont envoyé des photos après des averses pour constater que l'érosion est régulée », note la chargée de mission. Les pluies de l'automne ont regarni la liste des candidats à l'expérimentation : de quoi imaginer une nouvelle salve de projets à l'issue de l'AMI, en décembre 2025. Côté Rhône Crussol, le vice-président veut aller bien plus loin : « On souhaite tester l'hydrologie régénérative à l'échelle du bassin versant du Mialan, un affluent du Rhône. Les 56 kilomètres carrés de ce bassin versant sont intégralement situés sur le territoire de notre communauté de communes. » Pour ce projet pilote, l'élu aimerait lancer de nouvelles études, après bouclage du

financement. Il ambitionne de recréer des zones humides en tête de bassin versant, agir avec les propriétaires sylvicoles pour adapter les chemins d'exploitation aux courbes de niveaux, travailler en Keyline design pour la partie agricole et enfin désimperméabiliser la ville de Saint-Péray en bas des collines. « L'Agence de l'Eau et la CNR devraient nous suivre : on pourrait ainsi tester les bénéfices du Keyline design pour la première fois à grande échelle en France » se réjouit-il. ●

LE KEYLINE DESIGN DE RHÔNE CRUSSOL ET ARCHE AGGLO EN QUELQUES CHIFFRES

- 17 agriculteurs
- 90 hectares
- 300 000 arbres plantés
- Coût total de 539 726 €
- 70 % sont pris en charge par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 25 % par la Compagnie Nationale du Rhône et le solde de 5 % par les deux intercommunalités, au prorata du nombre de projets sur leur territoire.

“ ENSEMBLE ”

Aux côtés des acteurs locaux, la Banque des Territoires s'impose comme un partenaire clé : elle accélère son activité et développe ses offres pour soutenir massivement la production et la réhabilitation de logements et répondre aux besoins des territoires. Avec le programme « Territoires d'IA », elle renforce son engagement dans la transition numérique.

La Banque des Territoires en « très forte accélération »

📍 Publié le 8 avril 2026 par Claire Mallet, Localtis

Le bilan d'activité 2025 de la Banque des Territoires présenté en avril par son directeur, Antoine Saintoyant, fait apparaître une mobilisation financière en hausse de 36% par rapport à 2024. La dynamique concerne les prêts, que ce soit pour le logement social ou les collectivités, confirmant le fait que la Banque des Territoires est dorénavant «le premier financeur des collectivités». Côté investissement, les projets n'ont pas manqué. Et plusieurs nouveaux programmes ont été lancés.

C'est dans les Hauts-de-France, et plus précisément à Douai, dans les locaux de la mairie, que le directeur de la Banque des Territoires s'est adressé à la presse, considérant que cette ville dont Frédéric Chéreau vient d'être ré-

élu maire illustre bien la façon dont la Caisse des Dépôts peut accompagner une ville en matière notamment de redynamisation commerciale, de développement industriel ou, bien évidemment de logement. En toile de fond, ici comme ailleurs, les « *trois axes straté-*

giques » de la Banque des Territoires : transformation écologique, cohésion sociale et territoriale, souveraineté. Une formule pour résumer ce bilan 2025 : « *une année de très forte accélération* », avec « *un niveau de mobilisation financière de 49 milliards d'euros* », soit 36% de plus qu'en 2024. En sachant, a souligné Antoine Saintoyant, que 2024 « *était déjà une année exceptionnelle* ». Et une dynamique qui s'accompagne d'une « *extension de la couverture territoriale* ». La Banque des Territoires a ainsi accompagné 4.350 communes pour 11.700 projets, couvrant 100% des villes moyennes et des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ainsi que 82% des 1.600 petites villes concernées par le programme Petites Villes de demain.



Antoine Saintoyant

© Caisse des dépôts



© Jean-Emmanuel LAF - Ville de Lacanau

Lacanau en janvier 2025

PRÊTER « LÀ OÙ ON A UNE VALEUR AJOUTÉE »

Cette dynamique, on la retrouve notamment sur l'activité de prêts sur fonds d'épargne : 41,7 milliards de prêts en 2025, contre 28,5 milliards un an plus tôt. Sur ces 41,7 milliards, 23 milliards sont allés au logement. Ce qui « a permis de financer la construction de 122.000 logements en 2025, soit quasiment un logement sur deux construit en France en 2025 », a souligné le directeur, mentionnant, au-delà du logement social, le logement intermédiaire. Et, au-delà de la production, le financement de quelque 43.000 rénovations thermiques.

Les prêts en 2025, cela a aussi été près de 10 milliards aux collectivités locales,

faisant de la Banque des Territoires « le premier financeur des collectivités », comme l'a tout récemment montré l'Observatoire de la dette du secteur public local de Finance active. Banque des Territoires et Banque postale représenteraient ainsi 40% du volume des prêts au secteur public local. « Nous n'avons pas vocation à être hégémoniques », a toutefois précisé le directeur, mettant en avant deux spécificités : « on prête sur des projets, on ne fait pas de financement budgétaire », et « on finance à long terme », ce qui « permet de rendre possibles des projets qui sans ces financements ne le seraient pas ». Autrement dit, on « se positionne là où on a une valeur ajoutée claire par rapport au marché ».

Parmi les domaines en tête, les mobili-

tés avec le matériel ferroviaire notamment, mais aussi les bus propres, les pistes cyclables... Deuxième grand champ de « mobilisation » : l'environnement, dont l'eau (réseaux, assainissement, prévention des inondations...), pour 2,4 milliards, dont 2,1 dans le cadre du programme Aquagir. Il y a aussi le développement économique (1,1 milliard), l'énergie (1 milliard), ou encore le bâti scolaire avec le programme EduRénov', qui a permis d'accompagner la rénovation de 6.500 établissements.

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILIER

Deux illustrations ont été évoquées : un prêt de 11,4 millions pour la construction d'une résidence universitaire à Cuffies (Aisne), en soutien à l'attractivité de Soissons, ville du programme Action cœur de ville ; un prêt de 14 millions accordé à la commune de Lacanau (Gironde) pour la rénovation du front de mer.

“ On finance à long terme, ce qui permet de rendre possibles des projets qui sans ces financements ne le seraient pas. ”

“ L’activité de conseil et d’ingénierie, en hausse de 16%, est vraiment déterminante pour pouvoir préparer les décisions d’investissement, faire émerger les projets... ”

Antoine Saintoyant, interrogé sur le sujet, est aussi revenu sur les prêts devant être engagés dans le domaine de l’énergie nucléaire, en lien avec EDF et l’Etat, et donc sur les projets de six nouveaux EPR, dont ceux de Gravelines dans le Nord. Pour une mobilisation de 4 milliards d’euros par an « sur une douzaine d’années ».

Deuxième « métier » de la Banque des Territoires : l’investissement en fonds propres. Pour 1,6 milliard et 259 projets l’an dernier, « essentiellement dans les infrastructures et l’immobilier ». Côté infrastructures, il est là aussi beaucoup question d’énergie : énergies renouvelables, bornes de recharge de voitures électriques... Côté immobilier, Antoine Saintoyant a notamment mis l’accent sur l’habitat pour seniors.

Parallèlement à cela, il y a l’activité de conseil et d’ingénierie, en hausse de 16%, que le directeur a jugée « vraiment déterminante pour pouvoir préparer les décisions d’investissement, les projets,

Plusieurs nouveaux programmes ont été lancés en 2025 :

- Territoires de montagne
- Agile (logement étudiant)
- Santé Grand Âge
- Enfance protégée
- Territoires d’histoire(s)

les faire émerger... » Ceci, notamment, dans les QPV et dans le cadre des programmes Action cœur de ville (ACV) et Petites Villes de demain (PVD).

Pour être complets, on mentionnera enfin l’activité de collecte bancaire (où l’on constate « une légère augmentation des dépôts des notaires ») et celle des consignations.

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Proposant un focus sur les « programmes » lancés ou poursuivis en 2025, Antoine Saintoyant a opéré une distinction entre les programmes territoriaux déployés en lien avec l’État (ACV et PVD donc, mais aussi France services, Territoires d’industrie, Quartiers 2030, Territoires de montagne...) et les programmes thématiques initiés par la Banque des Territoires, avec Aquagir et EduRénov’... et plusieurs nouveautés. Il y a en effet désormais le programme Agile en faveur du logement étudiant (26.000 logements lancés), le programme Santé Grand Âge (25 milliards d’euros mobilisés au niveau du groupe Caisse des Dépôts – hôpitaux, maisons de santé pluridisciplinaires, habitat intermédiaire...), l’Enfance protégée (550 millions mobilisés, notamment sur les lieux d’accueil, mais aussi la formation et les outils numériques) et, enfin, Territoires d’histoires(s), consacré à la valorisation du patrimoine comme vecteur d’attractivité touristique (une quarantaine de projets sont « en train d’être travaillés »).

Au total, a conclu Antoine Saintoyant, la Banque des Territoires a « affiché en 2025 un résultat de 922 millions d’euros » soit 3,7 fois plus qu’en 2024 (245 millions), « notamment parce qu’on a beaucoup prêté », « même si les marges sont globalement basses ». Interrogé sur les possibles conséquences de la « décollecte » touchant le livret A, le directeur a assuré avoir « encore beaucoup de marges pour pouvoir prêter davantage ». Et a en outre estimé que la courbe de l’inflation devrait se traduire par une remontée du taux du livret A et donc une « remontée » de la collecte. ●



AVIS DE L'expert

FINANCEMENTS DE PROJETS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : LES PRÊTS LONG TERME AU SERVICE DES TERRITOIRES

par **Christophe Amat**, Directeur adjoint du développement à la Direction des prêts de la Banque des Territoires

Florent Wilpote, Responsable de l'appui à la relation client à la Direction Régionale Hauts de France de la Banque des Territoires

Pour favoriser le financement de projets d'intérêt général, à visée sociale et/ou environnementale, la Banque des Territoires octroie des prêts long terme. Un outil précieux pour concrétiser des opérations territoriales, en lissant la charge de l'investissement sur 25 ans et plus.

PRÊTS LONG TERME : UNE OFFRE UNIQUE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

La quasi-intégralité des prêts octroyés par la Banque des Territoires sont des prêts dits de **long terme**. Alors que la durée des prêts des banques commerciales traditionnelles ne dépasse généralement pas 25 ans, la Banque des Territoires est la seule banque en capacité de proposer des prêts dont le remboursement peut **s'échelonner sur 25 à 80 ans**.

Les durées de prêts varient selon la nature des opérations :

- jusqu'à 40 ans pour le bâti des projets de logements sociaux ;
- jusqu'à 60 ans pour les projets du **Secteur Public Local** ;
- jusqu'à 80 ans pour le **financement d'acquisitions foncières** en vue de projets de **logements sociaux, d'accession sociale ou de renaturation**.

Allonger la durée d'un prêt réduit mécaniquement le montant des échéances.

Cette logique simple permet d'investir sans impacter les usagers et bénéficiaires finaux (hausse du loyer ou du coût d'un service public) tout en maintenant un modèle économique viable.

Concrètement, entre un financement court terme et long terme, l'échéance pour le

client emprunteur est **divisée de moitié pour un prêt de 40 ans par rapport à un prêt de 15 ans**.

En cas de crise inflationniste, comme ce fut le cas après la Covid-19, basculer sur une durée d'emprunt plus longue permet de maintenir l'investissement malgré le renchérissement du coût du projet lié à l'augmentation des prix des matières premières et du coût de la main d'œuvre.

Ainsi, faire le choix des prêts long terme, c'est :

- **répartir le poids de la dette** sur toute la durée de vie de l'actif financé ;
- **réduire les échéances** d'emprunt pour ne pas être dans l'obligation de renoncer à d'autres projets ;
- **obtenir des prêts** pour des projets solidaires.

FONCTIONNEMENT ET TAUX DES PRÊTS LONG TERME

Les prêts long terme de la Banque des Territoires reposent majoritairement sur des **taux variables** indexés sur le taux du livret A (TLA). À cette indexation s'ajoute une marge exprimée en points de base, **fixée par l'Etat** en fonction du niveau d'intérêt général des projets.

Le niveau de la marge ne dépend pas de l'emprunteur et de son risque, mais de

Christophe Amat et Florent Wilpote



l'impact social et/ou environnemental du projet à financer. Plus cet impact est positif, plus la marge sera faible.

Certains prêts sont accordés à des **taux en-dessous du taux du livret A**, d'autres au-dessus, avec pour objectif final d'être à l'équilibre pour pouvoir rémunérer les épargnants.

UNE INGÉNIERIE DE PRÊTS ADAPTÉE À CHAQUE TYPOLOGIE DE PROJET

La Banque des Territoires structure ses financements pour les **projets d'intérêt général** autour de gammes de prêts ciblées, pensées pour répondre à la diversité des **besoins territoriaux**.

Dans le cas des opérations de **logements sociaux neufs**, trois gammes avec des taux différents coexistent :

- le Prêt PLAI (très social) au taux du livret A -0,20 % ;
- le Prêt PLUS (social) au taux du livret A +0,60 % ;
- le Prêt PLS (social destiné aux ménages dont les revenus dépassent les plafonds PLAI et PLUS) au taux du livret A +1,11 %.

Les bailleurs sociaux peuvent aussi solliciter un Prêt PAM (prêt à l'amélioration) ou un Eco-Prêt pour des projets de **renovation énergétique** de **logements sociaux**.

Les **projets d'habitat spécifique**, destinés à des publics particuliers ou fragiles (personnes âgées, mineurs en difficulté, jeunes et étudiants) peuvent quant à eux bénéficier d'un Prêt Phare tarifé au taux du livret A + 0,6 %.

La gamme de prêts au **secteur Public Local**, destinée notamment aux collectivités locales, est structurée en 3 strates :

- les projets **environnementaux** contribuant à la transformation écologique (rénovation énergétique de bâtiments publics, mobilités décarbonées, énergies renouvelables, etc.) peuvent bénéficier d'un prêt au taux du livret A +0,50 % ;
- les **projets de cohésion sociale** concernant les secteurs de la santé, de l'éducation, de la reconstruction ou réparation suite à des catastrophes naturelles, peuvent bénéficier d'un prêt au taux du livret A +0,60 %.
- les **projets de cohésion territoriale** tels que les opérations de réfection de voiries ou d'enfouissement de réseaux, ou encore les projets de revalorisation du patrimoine territorial peuvent bénéficier d'un prêt au taux du livret A +1,30 %.

D'autres financements existent :

- L'offre Gaïa servant à financer des **acquisitions foncières** et des opérations de viabilisation en faveur de projets de logements sociaux, d'accession sociale, de résorption de friches industrielles de renaturation ;
- le Prêt Renouvellement Urbain (PRU) pour les projets territoriaux et de revitalisation économique des collectivités ou d'acteurs privés inscrits dans les **programmes QPV, Action Cœur de Ville ou Petites Villes de demain**. ●

ZOOM SUR DES PROJETS SOLIDAIRES FINANCÉS PAR DES PRÊTS LONG TERME

Grâce à ce dispositif de prêts long terme, la Banque des Territoires a récemment contribué à faire éclore des projets solidaires au service des habitants dans les territoires.

- **La reconstruction de l'hôpital de Lens** : les bâtiments actuels du centre hospitalier de Lens, construits en 1934, étant devenus vétustes, un projet de reconstruction d'un montant de 330 M€ a été lancé. Les différents prêts mobilisés par la Banque des Territoires permettent de soutenir cette opération à hauteur de 135 M€.
- **L'amélioration de la qualité de l'eau** : le Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) a bénéficié d'un Aqua Prêt de 967 M€ sur une durée de 30 ans pour financer un projet de filière membranaire haute performance afin d'améliorer la qualité de l'eau potable distribuée à 4 millions d'usagers de 133 communes franciliennes.

VOIR LA TOTALITÉ DE L'AVIS DE L'expert
SUR LE BLOG DES TERRITOIRES



Une réalisation



Maison de santé pluriprofessionnelle à Bégard : faciliter le parcours de soins



Zoom

UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFSSIONNELLE À BÉGARD POUR RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS

Implantée aux portes du centre-ville de **Bégard**, ville lauréate du programme Petites villes de demain, la maison de santé de 1 210 m² peut accueillir jusqu'à 27 **praticiens**. Médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes, orthophoniste, ostéopathe, neuropsychologue et autres professionnels paramédicaux sont ainsi réunis sous le même toit. Les échanges entre professionnels sont fluidifiés et l'organisation du bâtiment a été pensée pour encourager le **travail collaboratif** : salles d'attente mutualisées, secrétariat partagé, espaces de consultation dédiés. Chaque professionnel exerce de manière autonome, mais dans un environnement qui favorise les échanges et la coordination au quotidien. Ce modèle porte ses fruits. Plusieurs praticiens extérieurs ont rejoint la structure dès sa mise en service, preuve que la **maison de santé pluriprofessionnelle** contribue à renforcer l'attractivité de ce territoire rural.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ACTION AU SEIN DE LA MSP

La commune a fait le choix d'un bâtiment exemplaire sur le plan environnemental. La maison de santé pluriprofessionnelle de Bégard intègre plusieurs dispositifs en faveur de la sobriété énergétique. Panneaux photovoltaïques en toiture et chaudière bois pour le chauffage : ces équipements permettent de réduire l'empreinte carbone de la structure tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement sur le long terme. L'établissement de santé conjugue ainsi performance médicale et performance énergétique.

UN MONTAGE FINANCIER PUBLIC AU SERVICE DE L'ACCÈS AUX SOINS

La construction de cette maison de santé pluriprofessionnelle représente un investissement total de 2 millions d'euros, dont 1,7 million d'euros de travaux et 300 000 euros d'études.

Le financement repose sur la mobilisation de plusieurs partenaires publics :

EN BREF

- 2021 Lancement du projet de maison de santé pluriprofessionnelle
- 2023 Démarrage des travaux
- 2024 Ouverture de l'équipement de santé

CHIFFRES CLÉS

- Surface du bâtiment : **1 210 m²**
- Professionnels accueillis : **27 praticiens**

MONTAGE DU PROJET

- Montant total du projet : **2 M€** (1,7 M€ de travaux et 300 k€ d'études)
- Prêt Transformation écologique : **800 k€** (40 %) **sur 20 ans**
- Subventions (DSIL et Région) : **838 k€** (41,9 %)
- Fonds propres : **361,8 k€** (18 %)



À retenir

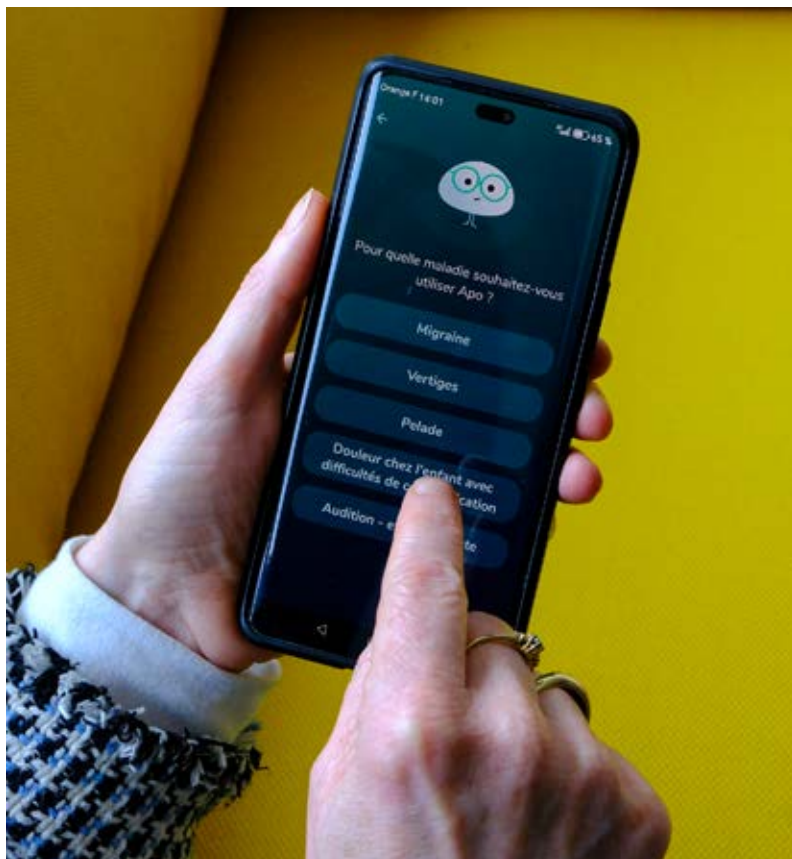
- **Renforcement de l'accès aux soins pour un bassin de vie de 15 000 habitants**
- **Regroupement de près de 30 professionnels de santé dans un même lieu**
- **Création d'un équipement durable avec énergie renouvelable**

- la commune a bénéficié d'un prêt Transformation écologique de la Banque des Territoires de 800 000 euros sur 20 ans, soit 40 % du coût total du projet ;
- des subventions de l'État et de la Région complètent le plan de financement à hauteur de 838 000 euros (41,9 %) ;
- la Ville a mobilisé le solde en fonds propres, soit 361 800 euros (18 %).

VOIR TOUTES NOS RÉALISATIONS SUR LA PLATEFORME BANQUEDESTERRITOIRES.FR

100M€ pour accélérer la prévention en santé : lancement du fonds prévention numérique en santé

En février 2026, la Banque des Territoires, Bpifrance, CNP Assurances, Harmonie Mutuelle et le Groupe Vivalto Santé, ont lancé le Fonds Prévention Numérique en santé. Doté de 100 millions d’euros, ce fonds inédit est le premier en France à se consacrer exclusivement à la prévention en santé, en ciblant des start-ups innovantes développant des solutions numériques pour anticiper les risques et optimiser les parcours de soins.



© Aurélie Roussel

UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ DURABLE

Face à l’augmentation des dépenses de santé et à la progression des maladies chroniques, la prévention devient un impératif pour assurer la soutenabilité du système. La Caisse des Dépôts, via la Banque des Territoires et Bpifrance, mise sur l’innovation pour passer d’un modèle curatif à une approche préventive, en soutenant des solutions basées sur l’intelligence artificielle, la valorisation des données de santé et les dispositifs connectés.

« La création de ce fonds illustre notre capacité à fédérer nos filiales pour accélérer la transformation de notre système de santé. Nous renforçons ainsi notre engagement pour une santé plus préventive, innovante et inclusive », souligne Olivier Sichel, Directeur général de la Caisse des Dépôts.

UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET POUR DES START-UPS À IMPACT

Le fonds investira dans une quinzaine de start-ups en phase d’amorçage ou de développement, avec un double objectif :

- Financer des solutions numériques en prévention primaire, secondaire et tertiaire ;
- Accompagner les entreprises dans l’obtention des certifications, la démonstration de leur efficacité et la structuration de modèles économiques pérennes.

Une attention particulière sera portée à l’accessibilité des solutions pour les populations fragiles, indépendamment de leur localisation ou situation socio-économique. Le fonds s’appuiera sur une méthodologie rigoureuse

de mesure d’impact, évaluant à la fois les bénéfices médico-économiques et l’amélioration concrète des parcours de prévention.

UN ÉCOSYSTÈME FÉDÉRATEUR POUR LA FILIÈRE SANTÉ

Ce lancement s’inscrit dans la dynamique de la French Care, mouvement porté par Bpifrance pour décloisonner la filière santé et créer des synergies entre start-ups, industriels, chercheurs et acteurs publics. Il complète l’action de l’Accélérateur Prévention Numérique en Santé, qui accompagne déjà 20 nouvelles start-ups en 2026, couvrant des enjeux majeurs comme la santé mentale, la cardiologie ou les troubles du neurodéveloppement. ●

Programme Agile : 26.000 logements étudiants engagés en 9 mois

📍 D'après un article publié le 10 février 2026, par Virginie Fauvel, Localis

« **Beaucoup d'étudiants arrêtent leurs études faute de pouvoir se loger correctement** » a récemment alerté le ministre du Logement. Avec 3 millions d'étudiants en 2026 (+23% en dix ans) et seulement 300.000 logements étudiants disponibles, soit 10% de la population étudiante, la tension est maximale. Le programme AGILE, porté par plusieurs entités du Groupe Caisse des Dépôts, a été conçu pour répondre à la crise du logement étudiant. Lancé lors du Printemps des Territoires 2025, il a fait l'objet d'un premier bilan en février 2026.

Le programme AGILE affiche des résultats concrets, avec un accompagnement de 26.000 logements. Si la construction n'a pas encore commencé pour la plupart d'entre eux, les financements sont d'ores et déjà prévus : 570 millions d'euros de prêts et 280 millions d'euros d'investissements, soit plus de 850 millions d'euros engagés à l'échelle du Groupe Caisse des Dépôts sur l'enveloppe totale de 5 milliards d'euros prévue jusqu'en 2030.

Le programme se décline autour de trois axes : le logement social étudiant, le logement intermédiaire et libre, et la mobilisation du foncier pour créer de nouvelles résidences, notamment sur les sites universitaires.

L'objectif affiché est de proposer 75.000 logements supplémentaires d'ici 2030, dont 50.000 à dimension sociale et 25.000 en secteur libre.

LE FONCIER, PRIORITÉ ABSOLUE

« *Le volet qu'il faut le plus travailler maintenant et qui est prioritaire de mon point de vue, c'est celui de la mobilisation du foncier* », a insisté



© Christophe Courty - Caisse des Dépôts - 2025

Antoine Saintoyant. Car, si le volet « *soutien au logement social* » tourne à plein régime grâce aux bailleurs et promoteurs, la libération de terrains constructibles reste l'enjeu clé pour accélérer la production.

Pour y parvenir, la Banque des Territoires mise sur une stratégie partenariale ambitieuse. Des conventions ont été signées à cette fin avec France Universités, le réseau des Crous, et l'Association des villes universitaires de France (Avuf).

La gouvernance régionale est mise en place dans les académies avec pour mission de faire remonter des feuilles de route identifiant le foncier disponible. La difficulté varie selon la situation : les universités qui ont la dévolution du patrimoine peuvent s'impliquer et participer au montage d'une foncière. Les autres ne peuvent être partie à une foncière et il faut alors solliciter la direction de l'immobilier de l'État.

CRÉATION DE RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES DU XXI^e SIÈCLE

L'objectif est de créer des résidences universitaires intégrant une mixité d'usages : salles de sport, services culturels, espaces de coworking, incubateurs d'entreprises. Ce type de projets favorise les partenariats, et permet

de répondre à « *la réversibilité potentielle des usages* » compte tenu de la baisse démographique étudiante annoncée après 2030.

DES MODÈLES INNOVANTS EN EXPÉRIMENTATION

Pour accélérer la production de logements étudiants, la Banque des Territoires, a annoncé trois axes d'innovation :

- **la création de sociétés d'utilité locale immobilière (Suli)** associant universités, collectivités et la Banque des Territoires, qui apporteraient 49% des fonds propres.
- **la création de filiales avec des organismes de logement social (OLS).**
- **Enfin, un partenariat renforcé avec les Crous**, déjà opérateurs historiques du logement étudiant, pour accélérer leurs programmes de construction. ●

PROGRAMME
À RETROUVER





© Views

Nice Métropole : construction d'une résidence de 50 logements en BRS à Cagnes-sur-Mer

La résidence Oz, à Cagnes-sur-Mer, aux alentours de Nice, offre 50 logements en bail réel solidaire... durable. Cette opération est portée par le GROUPE GAMBETTA.



Zoom

OZ : UNE OFFRE DE 50 LOGEMENTS EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE

La résidence Oz, idéalement située au cœur du quartier dynamique de Cagnes-sur-Mer, entre Nice et Antibes, offre 50 logements modernes, allant du 2 au 4 pièces. Parmi ces logements, 15 seront réservés à l'attention d'un bailleur en Bail Réel Solidaire (BRS) locatif, tandis que 35 autres seront proposés en accession à la propriété sous ce même dispositif.

LE BAIL RÉEL SOLIDAIRE : UNE ALTERNATIVE INNOVANTE

Ce dispositif permet de devenir propriétaire d'un appartement neuf à un prix abordable, tout en étant locataire du terrain. Le fonctionnement est le suivant : une fois que le Bail Réel Solidaire est signé, l'acquéreur devient propriétaire des murs. En contrepartie, il s'acquitte d'une redevance foncière pour l'occupation du terrain, confiée à un Organisme Foncier Solidaire (OFS).

L'objectif est d'offrir une réduction significative des prix de vente et permettre aux ménages éligibles (sous conditions de

ressources), d'acheter leur logement à un prix inférieur au minimum de 30 % à ceux du marché (hors redevance foncière).

UN PARTENARIAT CLÉ CONCILIANTE COMMUNICATION ET STRATÉGIE

Cette opération résulte d'une collaboration stratégique avec l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA), la Banque des Territoires et la commune de Cagnes-sur-Mer, avec laquelle une concertation étroite a été menée.

Le foncier nécessaire à la réalisation de ce projet a été acquis auprès de l'EPF PACA, garantissant une maîtrise foncière indispensable au bon développement de la résidence. La Banque des Territoires soutient financièrement l'opération en accordant un prêt GAIA Habitat Social à hauteur de 436 768 €. Ce prêt, conçu pour favoriser l'implantation du logement social, couvre jusqu'à 100 % des besoins d'emprunt et permet aux collectivités et organismes HLM de maîtriser le coût du foncier tout en facilitant le développement de logements accessibles.

Cette réalisation, enfin, s'appuie sur les échanges réguliers avec la commune de Cagnes-sur-Mer, déterminants pour la réussite de ce projet.

EN BREF

- **Décembre 2023** : Lancement commercial
- **Décembre 2024** : Signature du contrat de prêt
- **Décembre 2024** : Démarrage des travaux
- **Fin 2026** : Livraison

CHIFFRES CLÉS

- Logements construits : **50 dont 30 % sociaux**
- Surface de plancher : **3377 m²**

MONTAGE DU PROJET

Prêt GAIA sur 80 ans à taux fixe : **436 768 €**



À retenir

- Une offre pérenne de logements abordables grâce au principe du Bail Réel Solidaire
- Une réalisation inscrite dans une démarche qualité qui garantit un haut niveau de performance énergétique et environnementale
- Une mixité sociale favorisée par une offre d'accession abordable à la propriété et une offre locative sociale

UNE RÉALISATION DURABLE AU SERVICE DU CONFORT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Oz s'inscrit dans une démarche de qualité, assurant un accompagnement de la conception à la réalisation, jusqu'à deux ans après la livraison. L'ambition est claire : offrir un cadre de vie optimal, tout en minimisant l'impact et l'empreinte écologique.

Labellisé « BDM Argent » (Bâtiments Durables Méditerranéens – Niveau Argent), la conception architecturale permet d'optimiser l'utilisation des matériaux et de réduire les consommations d'eau et d'énergie. ●

VOIR TOUTES NOS RÉALISATIONS SUR LA PLATEFORME BANQUEDESTERRITOIRES.FR

Une réalisation



© Adobe stock

Basse-Terre engage la rénovation de ses logements via une OPAH-RU

Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain



UN PATRIMOINE REMARQUABLE, UN PARC DE LOGEMENTS À BOUT DE SOUFFLE

Si le **parc de logements** de Basse-Terre (Guadeloupe) constitue un patrimoine architectural remarquable, porteur de l'identité locale, il ne répond plus aujourd'hui **aux normes de confort et de sécurité**. Ce décalage crée un déséquilibre majeur sur le marché : alors que les ménages peinent à trouver un habitat adapté, le centre-ville enregistre **près de 35 % de logements vacants**, dont **45 % en état de dégradation avancée**.

Pour relever ce défi, la Ville a lancé fin 2024 dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), le projet « **Bèl Kaz Bastè** ».

OPÉRATION « BÈL KAZ BASTÈ » : UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET POUR VALORISER L'HABITAT

À travers ce projet, la Ville s'est fixée plusieurs objectifs :

- réhabiliter 205 logements, dont 120 identifiés comme indignes ou très dégradés
- remettre sur le marché 170 logements vacants ;

- accompagner 3 copropriétés dégradées ;
- réhabiliter les façades de 76 immeubles.

FAIRE DES HABITANTS LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION DU CENTRE-VILLE

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, l'opération propose un accompagnement technique et **administratif entièrement pris en charge par la Ville et ses partenaires**.

Ce service gratuit s'adresse à l'ensemble des **propriétaires** (privés, bailleurs sociaux) et **futurs acquéreurs**. Il vise à faciliter la **réalisation de travaux** essentiels : rénovation énergétique, mise aux normes, résorption de l'insalubrité ou adaptation au vieillissement.

RÉNOVATION DES LOGEMENTS À BASSE-TERRE : UN PILOTAGE PARTENARIAL AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le suivi-animation de cette opération est conduit par le **groupement SEMAG/URBIS**, qui propose un accompagnement administratif des propriétaires et des conseils techniques personnalisés (appui dans leurs demandes de subventions, renseignements sur les travaux éligibles, etc.). Depuis le début de l'année 2025, cette équipe de suivi-animation dédiée accompagne ainsi les habitants, propriétaires et porteurs de projets qui souhaitent s'inscrire dans cette **dynamique de revalorisation urbaine et énergétique**.

EN BREF

- **Fin 2024** : Lancement de l'OPAH-RU
- **2 février 2025** : Inauguration de la Kaz a Pwojè
- **2029** : Fin de l'OPAH-RU

CHIFFRES CLÉS

- Nombre de logements concernés : **632 logements privés**
 - Objectif sur 5 ans (part de logements rénovés) : **33 %**

MONTAGE DU PROJET

- Ingénierie pré-opérationnelle : **20 400 €**
- Budget de l'opération : **20 millions €**



À retenir

- **Un projet ambitieux de lutte contre les habitats insalubres et dégradés**
- **Mise en place d'une OPAH-RU pour une durée de cinq ans**

Le projet « **Bèl Kaz Bastè** » repose parallèlement sur une **mobilisation coordonnée des partenaires institutionnels et financiers** avec, parmi ceux-ci, l'État, l'ANAH, Cap Excellence, la Région, le Département, Action Logement ou encore la CAF.

La Banque des Territoires est intervenue dans ce contexte pour proposer un **accompagnement en ingénierie amont**, à hauteur de 20 400 € (étude pré-opérationnelle).

Cette opération marque une étape structurante dans la **reconstruction urbaine et sociale de Basse-Terre**, conciliant qualité de vie, valorisation patrimoniale et transition écologique. Ce renouveau qui vise à restaurer **l'attractivité du centre-ville**, repose sur le **rôle moteur des habitants** qui, en s'appropriant le dispositif, deviennent les premiers acteurs de la transformation de leur territoire.

VOIR TOUTES NOS RÉALISATIONS SUR LA PLATEFORME BANQUEDESTERRITOIRES.FR

3 questions à...

Émilie MOTHÉ,

Directrice de programme Démonstrateurs de la ville durable - Pôle Mandats - Direction de l'investissement



1

Comment un programme comme « Démonstrateurs de la ville durable » peut-il apporter des réponses concrètes pour accélérer la production de logements ?

Émilie MOTHÉ | Lancé en mai 2021 dans le cadre de France 2030, le programme « Démonstrateurs de la ville durable », piloté par la Banque des Territoires, s'inscrit au cœur de la stratégie nationale « Solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants » et de la démarche « Habiter la France de Demain ». Son objectif ? Tester en conditions réelles des solutions innovantes pour répondre aux quatre défis majeurs de la ville durable : sobriété, résilience, inclusion et création de valeur.

Concrètement, ce programme permet aux lauréats – collectivités, promoteurs, industriels – d'expérimenter sur le terrain des approches ou technologies nouvelles, en évaluant leur faisabilité, efficacité et impact territorial. Parmi les enjeux prioritaires : la production de logements neufs et la rénovation du parc existant, deux sujets au cœur des préoccupations des territoires.

Des solutions innovantes vont être mises en œuvre autour de trois axes :

- La rénovation massive de l'habitat privé, notamment des copropriétés dégradées (Sarcelles, Brest, Lille) ;
- La structuration de filières de matériaux biosourcés pour massifier leur usage dans la construction (Nantes, La Rochelle, Saint-Hilaire-de-Brethmas) ;
- Le recours à la construction « hors site », visant à accélérer la production de logements dans les zones tendues. Ce programme est un laboratoire grandeur nature pour transformer les défis du logement en opportunités durables. ●

2

Pouvez-vous citer un exemple concret soutenu par le programme pour répondre à l'enjeu de production de logements ?

Émilie MOTHÉ | Le projet « Trignac Puissance 4 », mené en partenariat entre l'agglomération de Saint-Nazaire, les Chantiers de l'Atlantique et le groupe CISN, est une illustration parfaite de l'ambition du programme.

Son objectif ? Démontrer que la construction hors site peut révolu-

tionner la production de logements en combinant abordabilité, performance environnementale et rapidité de livraison ; elle offre une réponse nouvelle aux enjeux locaux de croissance démographique et de dynamisme économique.

Nous passons d'un modèle traditionnel à une logique industrielle, avec

des gains majeurs en termes de coûts, de qualité et de délais.

L'enjeu n'est pas seulement de construire vite, mais de structurer une filière de construction pérenne, qui s'appuie sur les spécificités du tissu industriel local. ●

3

Quels sont les indicateurs de réussite pour ce type de projet ?

Émilie MOTHÉ | Pour le projet « Trignac Puissance 4 », les trois immeubles financés représentent 132 logements dont 15% de logements sociaux ; ils seront livrés au plus tard en mai 2031. Les porteurs de projet ont défini des critères de réussite précis pour évaluer l'impact de leurs innovations en termes de :

- **performance environnementale** : respect des objectifs de réduction carbone et anticipation des futures réglementations en vue d'atteindre la RE 2028 ;
- **délais de construction** : accélération des chantiers grâce à la préfabrication en usine avec un gain de 10 mois ;
- **coûts maîtrisés** : atteindre un

coût de construction de marché de 1800 € HT/m² (surface habitable) à l'issue de la livraison du 3^e démonstrateur (soit une réduction de 25% entre le 1^{er} et le 3^e immeuble) ;

- **développement d'une filière locale** : création d'emplois et économies d'échelle pour étendre ce mode constructif sur d'autres territoires. ●

Le programme Territoires d'IA de la Banque des Territoires : transformer les territoires avec l'IA souveraine

L'intelligence artificielle transforme déjà les collectivités, qui doivent franchir de nombreux caps pour s'approprier et déployer l'IA. Pour répondre aux attentes opérationnelles des territoires et à l'exigence de souveraineté numérique, la Banque des Territoires lance le programme Territoires d'IA.

UN PROGRAMME DE LA BANQUE DES TERRITOIRES RATTACHÉ AU PLAN STRATÉGIQUE « HORIZON NUMÉRIQUE 2030 » POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DES COLLECTIVITÉS

Le programme Territoires d'IA s'inscrit dans le plan stratégique d'envergure « Horizon Numérique 2030 ». Lancé en 2026, Horizon Numérique 2030 prévoit de mobiliser 18 milliards d'euros d'ici 2030 pour accélérer la transfor-

mation numérique de l'économie française et européenne et renforcer la souveraineté technologique des territoires. Territoires d'IA s'inscrit dans l'un des six axes de ce plan : accélérer la transition numérique des territoires. En effet, l'enjeu est fort : si l'appropriation de l'IA par les collectivités est réelle, puisque 77% des collectivités ont déjà engagé un projet d'IA ou s'apprêtent à le faire selon l'Observatoire Data Publica¹, elle reste cependant hétérogène.

Face à ce défi, le programme Territoires d'IA accompagne toutes les collectivités pour leur permettre de se transformer avec une IA souveraine, utile et responsable.

LES OFFRES DU PROGRAMME TERRITOIRES D'IA

Pour accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle souveraine dans les collectivités, le programme Territoires d'IA propose un accompagnement à travers quatre offres complémentaires :

- **L'IA Factory** du programme Territoires d'IA permet de concevoir, tester et diffuser sur d'autres territoires des cas d'usage d'IA souveraine, documentés et répliquables, co-construits avec des collectivités pilotes.
- **Un guichet de cofinancement** du programme Territoires d'IA facilite l'achat de licences et solutions logicielles d'IA souveraine et leur appropriation par les agents. La Banque des Territoires finance 30% à 50% maximum des dépenses éligibles.
- **Une offre d'ingénierie** permet d'accompagner les collectivités dans leur projet d'IA, par exemple la définition du besoin, le cadrage et la définition d'une feuille de route, un audit flash pour identifier des solutions adaptées, ou encore le suivi et l'appui opérationnel pour mettre en œuvre un projet d'IA.
- **Les partenaires locaux et nationaux et l'écosystème Territoires d'IA** sont les moteurs d'une dynamique collective. Les partenaires sont mobilisés pour partager leurs expertises et retours d'expérience, diffuser les bonnes pratiques à tout l'écosystème et donner de la visibilité au programme grâce à leur rayonnement. Rejoindre l'écosystème Territoires d'IA pour une collectivité, c'est accéder à des ressources dédiées via <https://numerique360.banquedesterritoires.fr>, participer à des animations et échanger avec des partenaires. ●

⁽¹⁾ Source : baromètre 2025 de l'Observatoire Data Publica



Vous êtes une collectivité et souhaitez être accompagnée dans vos projets d'IA souveraine ?
Inscrivez-vous au programme Territoires d'IA



3 questions à...

Laetitia Dordain et
Gisèle Rossat-Mignod



© Jean Nicolas Guillo / FEA -
Caisse des Dépôts - 2024



© Jean Nicolas Guillo / FEA -
Caisse des Dépôts - 2024

Laetitia DORDAIN, Directrice du digital de la Banque des Territoires et **Gisèle ROSSAT-MIGNOD**, Directrice du réseau des directions régionales de la Banque des Territoires

1

Qu'est-ce qui a conduit la Banque des Territoires à lancer le programme Territoires d'IA ?

Laetitia DORDAIN | La transformation des collectivités par l'intelligence artificielle est déjà en marche. Elle reste cependant hétérogène et s'opère dans un contexte où la souveraineté numérique devient un impératif stratégique. Quatre freins majeurs persistent¹ : le manque de compétences, de moyens financiers,

la qualité des données et la confiance dans l'IA.

C'est ce constat qui a conduit la Banque des Territoires à lancer le programme Territoires d'IA, en cohérence avec le plan stratégique Horizon Numérique 2030 du groupe Caisse des Dépôts pour transformer les territoires

avec l'IA souveraine.

Pour nous, un programme Territoires d'IA réussi, c'est 100 000 premiers utilisateurs réguliers et 15 cas d'usage opérationnels d'ici 2030. ●

⁽¹⁾ Source : baromètre 2025 de l'Observatoire Data Publica

2

Comment l'initiative s'inscrit-elle dans les actions déjà menées en matière d'IA et de numérique ?

Gisèle ROSSAT-MIGNOD | Territoires d'IA s'inscrit en parfaite complémentarité avec l'intervention historique de la Banque des Territoires en soutien aux infrastructures et services numériques, en lien avec les collectivités locales et nos différents partenaires.

Sur ce sujet qui nécessite une montée en maturité, nous allons mobiliser de l'ingénierie territoriale pour accompagner les collectivités

locales dans leur projets spécifiques liés à l'intelligence artificielle.

Des retours d'expérience concrets, comme ceux issus de l'appel à projets démonstrateurs d'IA frugale piloté par la Banque des Territoires dans le cadre de France 2030, ou les cas d'usage documentés sur la plateforme Numérique360, permettent d'ores et déjà de capitaliser sur des bonnes pratiques et de commencer à diffuser des solutions

opérationnelles.

Avec Territoires d'IA, l'ambition est d'aller plus loin, sans repartir de zéro : le programme agit comme un catalyseur au service des collectivités, en plaçant les initiatives qu'elles portent au cœur du dispositif. Il a vocation à nourrir une dynamique vertueuse de coopération et de mutualisation à long terme, avec les partenaires comme moteurs. ●

3

Concrètement, qu'est-ce que ce programme apporte aux collectivités ?

Laetitia DORDAIN | Territoires d'IA accompagne toutes les collectivités qui souhaitent s'approprier l'IA souveraine. Pour cela, nous mobilisons plusieurs leviers d'accompagnement :

1. Des cas d'usage d'IA documentés et répliquables, co-construits avec des collectivités pilotes autour de cas d'usages dans l'IA Factory du programme.

2. Un soutien financier pour l'achat de

licences et solutions logicielles d'IA souveraine. La Banque des Territoires finance 30% à 50% maximum des dépenses éligibles via un guichet de cofinancement.

3. Un appui en ingénierie IA pour accompagner les collectivités dans leur projet IA

4. Une dynamique collective animée avec un comité de partenaires, et un réseau d'acteurs nationaux et locaux.

Gisèle ROSSAT-MIGNOD | Quels que soient leurs besoins, les collectivités peuvent rejoindre gratuitement la dynamique et s'inscrire au programme avec l'appui des Directions régionales de la Banque des Territoires, réseau unique de proximité. Objectifs : s'emparer de l'intelligence artificielle pour renforcer l'efficacité des services publics, améliorer la relation aux usagers et façonner des territoires durables et résilients. ●

AVIS DE L'expert

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU FACE AU SOUS-INVESTISSEMENT CHRONIQUE

par **Solène Le Fur**, directrice du programme Aquagir et **Philippe Lasserre**, responsable data et appui territorial

Face à des infrastructures vieillissantes, nécessitant des fonds importants, la gestion de la ressource en eau est sous tension. Des leviers opérationnels et financiers existent pour accompagner les collectivités dans ce défi.

ÉTAT DES LIEUX DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU : DES INFRASTRUCTURES FRAGILISÉES

Le constat est sévère : le **secteur de l'eau** souffre d'un **déficit d'investissement structurel** qui se répercute directement sur la qualité et la disponibilité de la ressource.

La ressource en eau est soumise à de nombreuses pressions (pollutions, prélèvements, pressions hydromorphologiques, manque de gestion intégrée sur certains territoires, changement climatique...). Ces dernières impactent la quantité et la qualité de la ressource en eau disponible.

Au regard des défis à relever, les **investissements dans le secteur de l'eau** ne sont pas à la hauteur puisqu'ils sont moitié moindres que nécessaires. Ce sous-investissement, notamment dans le patrimoine bâti et les infrastructures, est à l'origine :

- de la **perte d'un litre d'eau sur 5** faute de renouvellement des réseaux ;
- de la **fermeture de 14 000 points de captage**, notamment pour des raisons structurelles ou de pollutions, entre les années 1980 et aujourd'hui ;
- du **rejet d'eaux non conformes** dans les milieux naturels faute de modernisation des stations d'épuration...

UN INVESTISSEMENT ENCORE TROP TIMIDE FACE À L'AMPLEUR DES BESOINS

Le Cercle Français de l'Eau évalue le **déficit annuel d'investissements à 13 Md€**. Dans l'édition 2025 de son observatoire des investissements publics sur l'eau, la Banque des Territoires constate que les **marchés publics** représentent en moyenne 5,3 Md€ par an et atteignent 7 Md€ en intégrant les DSP (Délégations de Service Public). C'est largement insuffisant vis-à-vis des défis à relever.

Autre enseignement : les **investissements des collectivités** se concentrent essentiellement (80 %) sur l'eau potable et l'assainissement. Les 20 % restant visent la gestion des eaux pluviales et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Cela révèle un **modèle économique solide** pour l'eau potable et l'assainissement, mais qui se cherche encore sur la GEPU et GEMAPI.

Enfin, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), bien que constituant un levier concret pour **limiter nos prélèvements sur la ressource et économiser l'eau** si toute-fois elle se substitue (et non s'ajoute), reste

largement marginale dans la commande publique.

INVESTISSEMENT EAU : QUAND LA RÉGLEMENTATION ACCROÎT LA PRESSION SUR LES COLLECTIVITÉS

- **DERU 2 : une directive, des milliards d'euros d'investissements à anticiper**

La nouvelle **Directive des Eaux Résiduaires Urbaines (DERU 2)** a été publiée fin 2024. L'État a jusqu'à juillet 2027 pour la transcrire en droit français. Son impact financier s'avère colossal pour les **collectivités** en charge de l'assainissement et de la GEPU. Une étude du Synteau chiffre à 5 Md€ les investissements nécessaires pour **mettre aux normes le traitement quaternaire** des micropolluants. Sont concernées 69 stations d'une capacité supérieure à 150 000 équivalents-habitants (EH) et 550 stations dépassant les 10 000 EH.

- Transfert de la compétence eau : mutualiser la gestion de la ressource en eau dans les collectivités

Dans son observatoire, la Banque des Territoires note également que le transfert de la compétence eau vers les EPCI-FP avait conduit à une augmentation des consultations intellectuelles et à une augmentation de la taille des marchés. **La suspension de l'obligation de transfert**, prise en 2025, risque de freiner ce mouvement.

La **gestion de la ressource en eau** dans les collectivités se heurte à un obstacle structurel : **l'approche par bassin hydrographique** peine à s'imposer face au découpage administratif des territoires.

Solène Le Fur et Philippe Lasserre



LE PROGRAMME AQUAGIR LÈVE LES FREINS TECHNIQUES ET FINANCIERS

La **technicité** du sujet, la **complexité de la gouvernance** et le montant élevé des **investissements** nécessaires constituent des freins que la Banque des Territoires entend contribuer à lever notamment via son programme Aquagir.

Le programme repose sur plusieurs piliers complémentaires : des contenus pédagogiques pour monter en compétences, une offre de financement d'ingénierie pour structurer les projets, des prêts à taux préférentiels via l'Aqua Prêt pour financer les projets, une capacité d'investissement et de la consignation. L'ambition est à la hauteur des enjeux : **financer 1 600 projets liés à l'eau** d'ici 2028, en mobilisant 4 Md€ de prêts.

La Banque des Territoires soutient l'innovation en investissant dans des entreprises à impact pour accélérer le déploiement de leurs solutions auprès des acteurs publics locaux. Elle est notamment entrée au capital des sociétés suivantes :

- **ACWA Robotics**, qui développe des robots de géoréférencement et d'inspection des réseaux d'eau potable,
- **Leakmited**, qui propose un service de détection de fuite basée sur l'IA et rémunéré à la performance,
- **Aquasys**, qui fournit aux collectivités, services de l'état, chambres d'agriculture et industriels une solution digitale pour le pilotage de la ressource en eau, la plus utilisée par les irrigants pour la gestion des droits d'eau,

- **Aquassay**, expert en efficacité hydrique des procédés industriels qui accompagne les collectivités dans leur transition hydrique en proposant des actions de sobriété aux principaux consommateurs d'un territoire.

À ce jour, 750 collectivités ont adhéré au programme Aquagir. Sur le volet crédit d'ingénierie, 3,6 M€ ont été accordés en 2024-2025 à 63 acteurs publics pour aider à la structuration des projets. Sur le volet prêts, 894 projets ont été accompagnés à hauteur de 2,9 Md€ en 2024-2025 et il faut noter que les projets qui concernent la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques semblent se multiplier. La Banque des Territoires a, par exemple, financé des opérations de désimperméabilisation ou de reméandrage des cours d'eau.

AQUAREPÈRE : COMPRENDRE ET ANALYSER POUR POUVOIR PASSER À L'ACTION

Face aux enjeux de la **gestion de la ressource en eau** dans les collectivités, le programme Aquagir de la Banque des Territoires a lancé **AquaRepère** en mai 2025. Cet outil en ligne gratuit accompagne les acteurs publics pour mieux appréhender la question de l'eau sur leur territoire.

AquaRepère agrège des milliers de données qualitatives et quantitatives afin de comprendre les enjeux liés à l'eau sur chaque territoire. Un important travail de traduction de la complexité permet à cet outil de donner des points de repère.

L'exercice de **vulgarisation** porte sur quatre dimensions clés :

- la **place de l'eau** dans les différentes activités de la vie quotidienne et de la vie économique à travers la question des usages ;
- la logique de **cycle unique de l'eau** ;
- l'évolution quantitative et qualitative de la **ressource** ;
- la présentation des **acteurs** impliqués.

L'outil peut être utilisé par un responsable du service eau potable pour sensibiliser des élus ou par une agence d'urbanisme dans le cadre de la révision du PLU (Plan local d'urbanisme).

En plus de compiler et simplifier des données, **AquaRepère** donne accès à des ressources complémentaires : articles d'experts, retours d'expérience, kits de prévention — pour poursuivre la réflexion et débiter les premières actions.

La **gestion de la ressource en eau dans les collectivités** est à un tournant. Entre dérèglement climatique, exigences réglementaires et déficit d'investissement, l'heure est à l'action. Avec Aquagir, la Banque des Territoires se positionne comme un partenaire de long terme pour aider les territoires à **reprenre la main sur leur ressource en eau**. ●

VOIR LA TOTALITÉ DE L'AVIS DE L'expert
SUR LE BLOG DES TERRITOIRES
[WWW.BANQUEDESTERRITOIRES.FR/
BLOG-DES-TERRITOIRES](http://WWW.BANQUEDESTERRITOIRES.FR/BLOG-DES-TERRITOIRES)



Une réalisation



© Ville de Fontenay-sous-Bois

Une fiducie environnementale avec Marne-au-Bois SPL au service de la décarbonation

Pour accélérer la décarbonation du secteur Val-de-Fontenay Alouettes, Marne-au-Bois SPL et la Banque des Territoires optent pour une fiducie environnementale.



Zoom

Fontenay-sous-Bois accélère la transition écologique de ses quartiers d'affaires grâce à une fiducie environnementale

Marne-au-Bois SPL, la Ville de Fontenay-sous-Bois et la Banque des Territoires signent un **contrat de fiducie environnementale** d'un genre nouveau. Marne-au-Bois SPL intervient en tant que concessionnaire de l'aménagement du secteur Val-de-Fontenay Alouette, un quartier stratégique pour la transformation urbaine de la ville. Ce dispositif innovant s'inscrit dans le cadre de la démarche « **Boussole Carbone** », portée par la Ville et son aménageur, et est lauréat du programme « **Démonstrateurs de la ville durable** » de **France 2030**.

UN MÉCANISME DE BONUS-MALUS SUR MESURE

Pour Marne-au-Bois SPL, spécialisée dans l'aménagement urbain et le développement de l'est parisien, l'objectif était d'obtenir des promoteurs des engagements fermes sur la décarbonation de leurs projets et leur adhésion aux défis climatiques de la ville. Un enjeu de taille, qui a conduit à imaginer un système de bonus-malus directement indexé sur l'empreinte carbone des constructions.

À la réception des travaux, un audit environnemental vient valider les engagements pris par chaque acteur. Pour mesurer la performance, l'outil « **Boussole Carbone** », développée avec le bureau d'études Zefco, fixe un **budget carbone précis** pour chaque lot.

Les **promoteurs les plus vertueux**, soit ceux qui dépassent les objectifs, touchent un **bonus financier**. Les moins performants s'acquittent d'une contribution. Dans un premier temps, le dispositif s'appliquera aux 100 000 premiers m² de l'opération, une phase de test pour ancrer les bonnes pratiques avant de généraliser le modèle. Un mécanisme incitatif souple, qui transforme l'**ambition climatique** en obligation partagée.

LA FIDUCIE : UN INSTRUMENT JURIDIQUE POUR INSTAURER LA CONFIANCE

Pour sécuriser ce mécanisme, le projet s'appuie sur la fiducie, un **instrument juridique** innovant. Ce contrat répond à un double objectif :

- **sécuriser les fonds** collectés tout au long de l'opération pour garantir les versements aux promoteurs respectueux de leurs engagements ;
- **instaurer la confiance** entre partenaires grâce à l'intervention de la Caisse des Dépôts en qualité de fiduciaire.

EN BREF

- **6 février 2026** : Signature de la fiducie avec Marne-au-Bois SPL

CHIFFRES CLÉS

- Surface totale du périmètre stratégique de l'opération : **85 hectares**
- Surface de plancher concernée par la première phase d'application : **100 000 m²**
- Objectif de réduction de l'empreinte carbone globale fixé : **45 %**



À retenir

- **Signature d'un contrat de fiducie inédit basé sur un mécanisme de bonus-malus**
- **Transformation et réemploi du bâti tertiaire en logements**
- **Décarbonation du parc immobilier par l'incitation financière**

UN PROJET PILOTE RÉPLICABLE SUR LE TERRITOIRE

Portée par Marne-au-Bois SPL, cette expérimentation a vocation à devenir un **mécanisme répliquable** sur d'autres territoires.

La fiducie environnementale est particulièrement adaptée à ces projets aux caractéristiques complexes. Outil modulable par nature, **sa souplesse contractuelle** lui permet de s'adapter aux évolutions législatives et d'être déclinée sur l'ensemble du territoire.

LA BANQUE DES TERRITOIRES AU CŒUR DE LA FIDUCIE ENVIRONNEMENTALE

La Banque des territoires propose des fiducies environnementales pour sécuriser des opérations d'intérêt général, la Caisse des Dépôts étant fiduciaire autorisée par la loi. En sécurisant ce dispositif, la Banque des Territoires confirme sa vocation : doter les collectivités d'outils concrets pour bâtir des villes résilientes.

EN SAVOIR PLUS SUR LA FIDUCIE AVEC CE QR



Investir dans l'adaptation au changement climatique : réflexions et pistes d'actions

Cette étude menée en partenariat avec la Chaire d'Économie Urbaine de l'ESSEC vise à déterminer des pistes d'actions pour investir dans l'adaptation au changement climatique. Elle dresse un état des lieux des risques auxquels font face nos territoires et met en exergue des modalités d'investissement permettant de relever concrètement les défis posés par le changement climatique : modèles économiques, montages financiers, types de projets pouvant être portés par les acteurs socio-économiques, au premier rang desquels la Banque des Territoires. ●

<https://www.banquedesterritoires.fr/investir-dans-ladaptation-au-changement-climatique-reflexions-et-pistes-dactions>



Accompagner l'inclusion numérique - Les fonds territoriaux de soutien à l'inclusion numérique

Cette fiche de capitalisation synthétise différentes voies possibles pour créer un fonds local dédié à l'inclusion numérique, dans un contexte d'accès aux financements particulièrement tendu. Elle s'appuie sur les travaux menés par le département de la Haute-Garonne avec l'appui de la Banque des Territoires. ●

<https://www.banquedesterritoires.fr/accompagner-linclusion-numerique-les-fonds-territoriaux-de-soutien-linclusion-numerique>

Guide « Collectivités, Eau & Industrie »

Ce guide méthodologique et pratique s'adresse aux acteurs publics locaux en charge de l'aménagement économique et industriel. Il aborde les différentes facettes de la gestion de l'eau (administratives, hydro-géographiques et industrielles) et donne les clés pour analyser la criticité de la ressource en eau et étudier les opportunités et risques liés à un projet d'implantation industriel. ●

<https://www.banquedesterritoires.fr/guide-collectivites-eau-industrie>



Datacenters et économie circulaire : enjeux et intégration territoriale

Publié par France Datacenter avec le soutien de la Banque des Territoires, ce guide met en avant des initiatives concrètes de la filière française pour réduire l'empreinte environnementale des datacenters. Réemploi, la maintenance prédictive, la mutualisation et la valorisation énergétique, autant d'exemples qui illustrent une transition vers un patrimoine numérique durable et ancré dans les territoires. ●

<https://www.banquedesterritoires.fr/datacenters-economie-circulaire>



Surchauffe dans les bâtiments scolaires et éducatifs

Adaptation du parc scolaire au fortes chaleurs : ce manuel ÉduRénov donne aux collectivités les repères pour comprendre les mécanismes de surchauffe et les leviers pour y répondre durablement. ●

<https://www.banquedesterritoires.fr/edurenov-confort-ete-batiments>



DÉCOUVREZ LES PUBLICATIONS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES
[HTTPS://WWW.BANQUEDESTERRITOIRES.FR/CENTRE-DE-RESSOURCES](https://www.banquedesterritoires.fr/centre-de-ressources)



VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ANTILLES GUYANE

Directeur régional • Loïc ROLLAND • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	Jean-Marie GUILLIEN	06 08 17 03 30
• Guyane	Christian MOUTTON	07 85 35 80 14
• Martinique	Roland PICOT	06 73 66 96 89

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Directeur régional • Philippe JUSSERAND • 04 72 11 49 29

• Ain Rhône	Xavier ROUSSET	06 72 91 67 79
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	06 30 70 40 35
• Isère Savoie Haute-Savoie	Corinne STEINBRECHER	06 75 62 60 28
• Loire Haute-Loire	Roselyne CANTAREL	06 07 79 32 60
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	06 75 62 60 26
• Puy-de-Dôme Allier Cantal	Ludovic MERCIER	06 88 74 96 05

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Directeur régional • Charles DU DRESNAY • 03 80 40 09 50

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	06 79 48 22 05
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONIER	06 86 44 54 77
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	06 30 41 17 97
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	06 80 63 98 49

BRETAGNE

Directeur régional • Rémi HEURLIN • 02 23 35 55 00

• Côtes-d'Armor	Vincent FOURNIER	06 73 37 27 06
• Finistère	Damien LAMBERT	06 07 34 56 28
• Ille-et-Vilaine	Elodie FREFIELD	06 07 47 92 99
• Morbihan	Philippe BESSON	06 81 40 25 28

CENTRE-VAL DE LOIRE

Directeur régional • Fabien DUCASSE • 02 38 79 18 01

• Cher - Eure et Loir - Loiret	Astrid LOUIS	06 73 55 72 66
• Indre - Indre-et-Loire - Loir-et-Cher	Fabien MAILLET	06 78 27 81 82

CORSE

Directrice régionale • Sophie HARDOUIN • 04 95 10 40 03

• Corse-du-Sud	Pierre-Alexis CASTEL	06 81 87 77 59
• Haute-Corse	Antoine ANDRIEUX	07 50 66 74 81

GRAND EST

Directrice régionale • Mélanie VILLIERS • 03 88 52 45 30

• Aube Haute-Marne Meuse	<i>En cours de recrutement</i>	
• Alsace	Frédéric CHAPUY	06 88 84 60 98
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	06 08 70 81 89
• Marne Ardennes	Aklé SAIDOUNE	06 72 74 84 59
• Meurthe-et-Moselle Vosges	Véronique BEC	06 13 41 57 89
• Moselle	Cyril MANGIN	06 11 84 25 39

HAUTS-DE-FRANCE

Directeur régional • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Aisne Somme	Ghislaine SEJOURNE	06 77 55 40 74
• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	06 88 23 40 76
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	06 84 64 40 53
• Oise	Anne-Laure CATTIN	06 37 08 04 32
• Pas-de-Calais	Aurélié Coulin	06 78 23 01 80

VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ÎLE-DE-FRANCE

Directrice régionale • Marie-Laure GADRAT • 01 49 55 68 10

• Grands comptes	Yann LE LAUSQUE	06 77 29 02 03
• Paris	Bérénice BOUCULAT	06 88 24 30 62
• Essonne	Frédéric GIBERT	06 26 15 38 17
• Seine-Saint-Denis Val d'Oise	Ivan CHETAILLE	06 75 62 60 31
• Seine-et-Marne Val-de-Marne	Anne MCQUEEN	06 08 87 18 21
• Yvelines Hauts-de-Seine	Grégoire CHARBAUT	06 15 69 82 08

NORMANDIE

Directeur Régional • Nicolas BLANC • 02 35 15 65 20

• Calvados-Manche-Orne	Céline CHAMPEYROL BUGE	06 08 28 62 88
• Région	Oumarou ISSAKA HAMIDOU	06 71 29 51 58
• Seine-Maritime Eure	Xavier RUAULT	07 88 37 09 95

NOUVELLE-AQUITAINE

Directrice régionale • Annabelle VIOLET • 05 56 00 01 86

• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	06 33 16 49 57
• Charente Dordogne	<i>En cours de recrutement</i>	06 74 61 56 66
• Charente-Maritime	Kévin POUILLY	06 40 73 28 63
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Olivier DELESALLE	06 37 85 94 66
• Deux-Sèvres Vienne	David DE ARAUJO	06 73 93 81 63
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	06 74 44 51 82
• Pyrénées-Atlantiques	Delphine BELLEGARDE-RIEU	06 47 46 74 63
• Grands comptes régionaux et innovation	Adil TAOUFIK	06 07 36 00 15

OCCITANIE

Directeur régional • Patrick MARTINEZ • 05 62 73 61 32

• Aude Pyrénées-Orientales	Vincent NICLAS	07 88 05 60 25
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	06 80 81 01 95
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Pierre COLOMBET	07 86 22 89 86
• Ariège - Haute-Garonne	Olivier LIVROZET	06 72 93 41 19
• Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	06 31 29 58 23
• Hérault	Jean-Jacques HALADJIAN	06 38 61 96 56

PACIFIQUE

Directeur régional • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• Nouvelle-Calédonie Wallis-et-Futuna	Vincent BOURSIER	06 33 95 70 09
• Polynésie Française	Florian BECK	07 85 38 07 98

PAYS-DE-LOIRE

Directeur régional • Ivan LESPAGNOL • 02 41 20 23 84

• Loire-Atlantique	Claire-Anne DAVID-LECOURT	06 08 68 33 91
• Maine-et-Loire	Olivier BOURHIS	06 86 43 44 32
• Sarthe Mayenne	Eric BROCHET	06 72 43 01 49
• Vendée	Frédéric VOLLE	06 33 95 01 38

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Directeur régional • Alexis ROUQUE • 04 91 39 59 01

• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	06 07 47 12 84
• Côte d'Azur	Jean-Philippe LEYRAT	07 50 66 74 83
• Méditerranée	Thierry Bazin	06 77 02 84 82
• Métropole Bouches-du-Rhône	<i>En cours de recrutement</i>	06 89 22 94 93

RÉUNION OCÉAN INDIEN

Directeur régional • 02 62 90 03 01

• Mayotte	Philippe GRID LEDONNE	06 30 70 73 78
• Réunion	Christophe LOISEAU	06 30 70 59 53

Localtis

Un média
Banque des Territoires

ELUS ET ACTEURS DES TERRITOIRES

Chaque jour,
accédez
à l'**actualité utile**
aux **collectivités**
territoriales.



Décrypter
l'actualité des territoires,
c'est notre quotidien



Consultez
l'édition Localtis
et abonnez-vous
gratuitement
à notre newsletter

www.banquedesterritoires.fr/localtis



BANQUE des
TERRITOIRES

